

L'EXPRESS POLITIQUE

ANCTIL CONFIRME SON DÉPART

■ Ainsi que l'indiquait *La Presse* dans son édition d'hier, le chef libéral, Daniel Johnson, aura un nouveau chef de cabinet d'ici le début de l'année: Pierre Ancil, qui occupait ces fonctions depuis le règne de Robert Bourassa, quitte son poste pour retourner travailler dans le secteur privé. Niant les rumeurs de congédiement, M. Ancil dit partir de son propre chef. « C'est une décision programmée depuis un certain temps. C'était convenu comme ça quand j'ai commencé à travailler pour Daniel Johnson, on s'est entendu que c'était pour deux ans », explique-t-il. Son départ n'a aucun lien avec les résultats référendaires, assure l'attachée de presse de Daniel Johnson, Ann Champoux. Pour remplacer M. Ancil, Daniel Johnson a choisi Jacques Dupuis, chef de cabinet de son leader parlementaire Pierre Paradis. M. Dupuis est avocat et travaille au sein du Parti libéral depuis plusieurs années.

D'après PC

UNE FAUTE SUR LA CARTE DE BOUCHARD

■ La carte de Lucien Bouchard avait une faute d'orthographe en anglais. Le premier ministre Jean Chrétien en a envoyé 64 000, mais sans que cela coûte un sou aux contribuables. Et Preston Manning n'a pas du tout respecté la tradition. La plupart des politiciens ont recours aux services de courrier gratuits de la Chambre des communes pour envoyer leurs vœux. M. Bouchard, le leader du Bloc québécois, a envoyé une carte avec une photo en noir et blanc de lui-même et de sa jeune famille — son épouse Audrey et leurs fils, Alexandre et Simon. Mais dans la carte bilingue, il y avait une faute d'orthographe au mot « rejoicing ». Les vœux commençaient ainsi: « During this season of rejoicing and reunion... » M. Chrétien a envoyé ses cartes, mais n'a pas réfilé la facture aux contribuables. Au lieu de cela, le Parti libéral fédéral a acquitté les frais d'expédition. Comme il l'avait fait l'année dernière, M. Manning a préféré ne pas participer au rite de la carte. Un porte-parole a indiqué que le leader du Parti réformiste n'envoie que quelques cartes qu'il met à la poste à ses frais.

D'après PC

FRANCINE LALONDE COURTISERA LES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES

■ Le Bloc québécois devra regagner la confiance des Québécois après le départ de son leader charismatique, estime le député bloquiste de Mercier, Francine Lalonde, candidate à la succession de Lucien Bouchard. « On va devoir être plus alertes que jamais, fouiller davantage nos dossiers, aller chercher la confiance du monde. M. Bouchard ne sera plus avec nous, nous devons mériter de nouveau cette confiance », a déclaré Mme Lalonde, de passage à Québec pour l'enregistrement d'une émission de télévision. Elle admet que le départ de Lucien Bouchard « laisse un grand vide au Bloc » mais se présente comme la candidate qui saura insuffler au parti le vent de changement qui, selon elle, s'impose après le résultat référendaire et la décision de M. Bouchard de faire le saut dans l'arène politique québécoise. « Le Bloc ne peut pas continuer après ces deux événements-là comme si c'était le train-train habituel. Il faut se servir de la course au leadership comme d'un élément pour dynamiser le Bloc, pour retrouver la cohésion sans Lucien Bouchard », dit-elle. Francine Lalonde désire élargir la base souverainiste du parti aux communautés culturelles, durement touchées par le discours de la soirée référendaire du premier ministre Parizeau.

D'après PC

LE RÉGIME DE RENTES INDEXÉ

■ Les prestations de près d'un million de bénéficiaires du Régime de rentes du Québec seront majorées de 2,3 pour cent à compter du 1^{er} janvier 1996. L'augmentation correspond au taux d'inflation canadien. L'indexation des rentes de retraite, d'invalidité, de conjoint survivant, d'orphelin et d'enfant de personne invalide fera en sorte que la Régie des rentes déboursera une somme supplémentaire de 117 millions. Le montant maximum des prestations sera également haussé en 1996 alors que les nouveaux bénéficiaires âgés de 65 ans auront droit à une somme de 727,08 \$ par mois. On estime que près de 65 000 personnes obtiendront leur rente de retraite au cours de l'année qui vient. Les rentes du conjoint survivant et d'invalidité seront également majorées et la prestation de décès pourra atteindre 3540 \$. Par ailleurs, les cotisations des travailleurs seront aussi haussées à partir de janvier, passant de 5,4 pour cent à 5,6 pour cent. Le maximum des cotisations annuelles pour le salarié et pour l'employeur sera de 893,20 \$ et de 1786,40 \$ pour le travailleur indépendant.

D'après PC

Autres informations, B4 à B7

Un successeur-surprise à de Chastelain

Jean Boyle est soupçonné d'avoir caché des documents dans l'affaire somalienne

JULES RICHER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Nomination-surprise hier à Ottawa: le nouveau chef d'état-major de la Défense canadienne sera Jean Boyle, un francophone né à Ottawa, que l'on suspecte d'avoir caché des documents sur l'intervention canadienne en Somalie.

Une enquête, dont on ignore toujours les résultats, a d'ailleurs été entreprise concernant ces allégations.

M. Boyle, un lieutenant-général de 48 ans, remplace le général John de Chastelain, qui quitte les Forces canadiennes le 31 décembre prochain.

Il occupe actuellement le poste de sous-ministre adjoint, chargé du personnel, au quartier général de la Défense. On constate sur la feuille de route qu'il a été commandant du Collège militaire royal de Kingston, de 1991 à 1993.

Il s'agit du plus jeune chef d'état-major de l'histoire des Forces canadiennes.

En annonçant la nomination, hier, le ministre de la Défense, David Collette, a immédiatement défendu son choix.

« Nous avons confiance en lui, le gouvernement a confiance en lui », a-t-il affirmé.

La décision a, en effet, été entérinée par le cabinet fédéral, qui tenait une réunion hier matin, la dernière avant la fin de l'année.



PHOTO PC

Le lieutenant-général Jean Boyle

Au sujet des allégations concernant le lieutenant-général Boyle, M. Collette a dit qu'une conférence de presse est prévue ce matin et que lui

et M. Boyle allaient répondre à toutes les questions.

Selon M. Collette, le lieutenant-général Boyle est le candidat tout désigné pour le

poste. « C'est un homme qui a servi avec beaucoup de distinction, a-t-il dit. Il a la capacité de communiquer dans les deux langues officielles. C'est un homme très intelligent. Et il a la confiance de tous les membres des Forces canadiennes. »

Les analystes avaient plutôt porté leur choix sur le lieutenant-général Armand Roy, qui a servi à tous les échelons du Royal 22^e régiment.

« J'imagine qu'Armand Roy serait (...) probablement un bon et solide choix », expliquait à la mi-décembre le major-général à la retraite Lewis MacKenzie.

« Il a beaucoup d'appuis, il provient de l'infanterie et il est francophone », notait de son côté le colonel à la retraite Brian MacDonald.

On reproche au nouveau chef d'état-major d'avoir caché l'existence de documents sur l'affaire somalienne.

L'affaire a été révélée au début du mois de novembre par le réseau anglais de Radio-Canada.

Un journaliste de la radio avait demandé à obtenir copie de documents internes du ministère de la Défense sur l'intervention en Somalie, en vertu de la Loi d'accès à l'information. Informé de la situation, le lieutenant-général Boyle aurait prétendu que ces documents n'existaient pas.

Pourtant, on découvrait quelque temps plus tard l'existence des documents et ceux-ci

portaient la signature du lieutenant-général Boyle.

Une enquête de la police militaire a été ordonnée. On en ignore toujours les résultats.

Hier, le ministre Collette a laissé entendre que les résultats pourraient être rendus publics lors de la conférence de presse de ce matin.

« Nous allons discuter de cette question demain avec le général Boyle, et vous pourrez lui poser directement des questions », a-t-il dit aux journalistes.

Le ministre Collette connaît bien le lieutenant-général Boyle.

En novembre 1993, après que M. Collette eut été nommé ministre de la Défense, Jean Boyle, qui était alors sous-ministre responsable des communications, l'avait prévenu que les journalistes s'intéressaient de près à la mission en Somalie.

« Votre habilité à répondre au défi que posent les médias serait un atout pour le ministère », avait-il alors dit au ministre Collette, selon une note interne rendue publique pendant l'enquête sur la Somalie.

La nomination entre en vigueur le 1^{er} janvier. Le général de Chastelain, qui avait occupé le poste de chef d'état-major pendant cinq ans, a accepté de siéger sur une commission internationale sur la paix en Irlande du Nord.



PHOTO PC

Un cadeau SVP, M. Chirac !

Un groupe d'étudiants de niveau secondaire de la Vieille Capitale s'est rendu, hier, devant le consulat français à Québec pour y présenter une couronne de Noël et une pétition de quelque 2000 noms. La pétition demandait au président Jacques Chirac d'offrir au monde en cadeau de Noël l'arrêt des essais nucléaires de la France.

Guy Bertrand réclame une injonction contre un futur référendum

YVES BOISVERT

Guy Bertrand remet ça. Dans un nouveau geste d'éclat, l'avocat de 58 ans a déposé hier à Québec une nouvelle demande d'injonction pour empêcher toute future tentative de référendum sur la souveraineté du Québec.

Qualifiant la démarche du gouvernement péquiste de « frauduleuse », le plaideur demande à la Cour supérieure de déclarer inconstitutionnel tout référendum qui ne serait pas purement « consultatif ». Un référendum « décisif », c'est-à-dire qui a pour effet de déclencher la sécession, serait contraire à la constitution canadienne, note Me Bertrand.

En effet, aucun mécanisme de sécession n'est prévu dans la Loi constitutionnelle de 1982, qui prévoit tous les modes de modification constitutionnelle. Une modification du nombre de provinces et des institutions centrales que suppose la sécession nécessiterait l'unanimité des provinces et du gouvernement fédéral.

Quand on lui demande si les tribunaux peuvent vraiment régler des problèmes politiques de ce genre, Guy Bertrand répond que les politiciens ont perdu leur crédibilité, et qu'un arbitra-

ge « neutre » doit avoir lieu, afin que la vérité juridique soit connue du public.

Me Bertrand avait obtenu du juge Robert Lesage le 8 septembre un jugement déclaratoire dans lequel la Cour supérieure déclarait illégal et inconstitutionnel le processus de sécession, puisque non conforme à la constitution. Le juge Lesage refusait toutefois d'émettre une injonction pour empêcher la tenue du référendum du 30 octobre.



Me Guy Bertrand

Dans sa requête, l'avocat fait un long plaidoyer politique où il dénonce la « malhonnêteté » des leaders souverainistes. Il dit que MM. Parizeau et Bouchard ont mal informé la population. Me Bertrand affirme que la population a des exigences plus élevées que le « 50 pour cent plus 1 » pour permettre la réalisation de la souveraineté.

Selon Me Bertrand, un ex-souverainiste fiévreux, les leaders indépendantistes ont délibérément caché à la population les avantages du maintien du lien fédéral.

Le plaideur estime qu'aucun argument valide en droit international ne permet non plus la sécession — qui n'est pas synonyme d'autodétermination, souligne-t-il. L'éventuelle sécession pourrait entraîner, suivant le même raisonnement, la sécession de plusieurs parties du Québec désireuses de demeurer dans le Canada, dit-il.

Vu l'arrivée imminente de Lucien Bouchard à la tête du gouvernement du Québec, vu la probabilité d'un autre référendum à courte échéance, Me Bertrand croit qu'il est urgent d'agir immédiatement.

Quand on lui demande ce qui le fait courir, Me Bertrand dit qu'il ne peut rester indifférent devant la dégradation économique de Québec et de Montréal, qu'il attribue au débat constitutionnel. « Je suis maintenant convaincu que la séparation serait un échec monumental. Malgré tous nos problèmes, en 128 ans, on a réussi à se développer d'une façon exceptionnelle, au Québec. On ne peut pas passer toute sa vie à vouloir se séparer. Il faut

La GRC avait été prévenue du manque de sécurité au 24 Sussex

Presse Canadienne
OTTAWA

Un officier de la GRC avait prévenu un superviseur d'un problème de sécurité au 24 Promenade Sussex, des mois avant l'intrusion du mois dernier dans la résidence du premier ministre.

La Presse Canadienne a également appris que dès 1989, un rapport de la GRC recommandait plusieurs mesures pour améliorer la sécurité de la résidence officielle. Mais il semble que seulement quelques-unes de ces recommandations aient été suivies.

« Le niveau de sécurité à l'arrière de la résidence est très bas », peut-on lire dans un rapport secret.

« La possibilité que quelqu'un pénétre sur la propriété est élevée. Les conséquences pourraient être mineures ou très sérieuses, dépendamment des intentions de l'intrus. »

L'homme qui s'est introduit par effraction dans la résidence du premier ministre, le 5 novembre, y serait entré par l'arrière après avoir brisé la fenêtre d'une porte avec une pierre.

D'autres documents montrent que quelques mois plus tôt, le 28 juillet, un agent de la GRC avait appréhendé un homme qui se promenait sur le terrain, à l'arrière de la maison. Aucune accusation n'a été portée contre cet homme.

Dans un rapport de trois pages, un policier impliqué dans cet incident, le sergent Frank Trotter, écrit que « cet incident a permis d'identifier un secteur non couvert » par le circuit de télévision de surveillance de la GRC.

Des copies de ce rapport pourraient avoir été lues par d'autres responsables de la GRC.

apprendre à vivre ensemble. Puisque les politiciens sont en train de détruire le pays, il y a seulement les groupes de citoyens qui peuvent le sauver, et ça prend le judiciaire pour trancher la question. »

Me Bertrand dit n'être pas du tout intéressé à être nommé juge, mais il y réfléchirait si on l'invitait. « C'est le bureau de M. Parizeau qui part toutes ces rumeurs pour me discréditer. Je le sais, quand j'étais au PQ, on était passés maîtres dans ces manoeuvres pour miner la crédibilité des gens. Quand les fédéralistes deviennent souverainistes, on dit qu'ils ont découvert la lumière, la vérité. Je le sais, j'ai accueilli Lucien Bouchard en 1990. Mais quand quelqu'un devient fédéraliste après avoir été séparatiste, comme moi, on le traite de renégat, on cherche à trouver des motivations occultes. »

L'avocat assure payer lui-même les frais (il évalue à 100 000 \$ sa démarche de l'automne, et de 200 000 \$ à 300 000 \$ celle qu'il entreprend maintenant). Il dit avoir reçu en donations privées 25 000 \$, rien de plus, et pas un sou du gouvernement fédéral. Il critique le gouvernement Chrétien et Daniel Johnson, et souhaite que le gouvernement fédéral intervienne dans l'affaire, qui pourrait être plaidée en avril, pense-t-il.

La corruption coréenne au grand jour

L'ancien président coréen Roh Tae-woo est accusé de corruption devant un tribunal de Séoul. Même s'il a accumulé des centaines de millions de dollars dans des caisses noires politiques, l'affaire n'aurait jamais pris une telle ampleur si elle ne s'était pas étendue à la répression sangnante d'étudiants par l'ancien régime militaire.

La corruption est pratique courante en Corée, où les petits cadeaux entretiennent l'amitié et les gros cadeaux, les partis politiques. Et ce n'est pas un phénomène coréen, puisqu'on le retrouve dans toute la région, aussi bien au Japon, qu'en Chine et en Malaisie.

La corruption est donc une pratique courante dans des pays qui connaissent, bon an, mal an, une croissance de près de 10 %. On comprend alors mal pourquoi on cite si volontiers la corruption comme une des causes de la stagnation économique de pays sous-développés d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et de l'Europe de l'Est.

En Extrême-Orient, la corruption est très différente de celle que l'on retrouve dans un pays comme le Mexique et qui consiste, à son niveau le plus élémentaire, à devoir payer le fonctionnaire pour obtenir un permis de conduire ou glisser un billet à un policier pour éviter une contravention. Elle n'est pas carrément l'abus d'une fonction officielle pour obtenir un gain personnel et privé.

En réalité, elle est plus proche du conflit d'intérêts et com-

porte une heureuse confusion entre les intérêts privés et ceux de l'État. Dans sa forme la plus perfectionnée, elle est même parfaitement légale, l'État prenant ouvertement parti pour les industries qu'il veut favoriser. L'affaire se corse, lorsque les bénéfices de l'industrie alimentent les caisses du parti au pouvoir et les comptes en banque des politiciens.

Comme toute forme de corruption, cette symbiose entre les industriels et les politiciens tend à contourner les lois du marché. Elle rend possible l'accroissement artificiel des bénéfices, qui financent de nouveaux investissements et soutiennent une croissance accélérée. Les travailleurs ne s'en offensent même pas. Au début, ils font bien sûr les frais des bénéfices élevés mais, dans les années suivantes, ils participent à l'essor de l'industrie et voient leur salaire augmenter rapidement, ainsi que les nouveaux postes de travail.

Ce phénomène est loin d'être propre à l'Extrême-Orient. Souvenons-nous que le Canada est né autant dans les conseils d'administration des compagnies de chemins de fer qu'à Charlottetown ! Et cette collusion n'était rien à côté des « robber barons » américains et de l'impérialisme des industriels britanniques.

En remontant encore un peu plus loin dans le passé, on assiste à la naissance des marchés des capitaux, lorsque les banquiers hollandais prêtaient de l'argent à la ville dont ils étaient les conseillers municipaux. On ne parlait ni de conflit d'intérêts ni de corruption, parce que l'État en retirait au moins autant

d'avantages que les particuliers et les citoyens profitaient des retombées d'une économie saine.

La corruption à la coréenne est finalement un phénomène très naturel qui accompagne la révolution industrielle, quand l'État doit aider l'industrie privée à mobiliser et à concentrer d'énormes sommes de capitaux. Le coût que représente l'utilisation d'une partie de ces fonds à des fins purement privées n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, aussi longtemps que de nouvelles entreprises sont créées pour ainsi dire tous les jours.

Mais une fois que l'économie doit s'adapter aux besoins sociaux du pays et que la croissance économique ralentit, ce coût n'est plus négligeable pour les entreprises et leurs employés. La goutte d'huile qui aide à faire tourner les rouages de l'économie est soudain devenue une charge injuste qu'il faut abolir.

Chaque pays trouve son propre moyen de sortir de cette phase du capitalisme. Au Canada, c'est la fin de la suprématie des ressources naturelles dans l'économie qui a mis fin aux relations privilégiées. Aux États-Unis, ce fut une monumentale législation antitrust. Au Japon et en Corée, ce pourrait être la mondialisation de l'économie.

Quoi qu'il en soit, le procès de M. Roh, à Séoul, n'est pas un signe que l'économie coréenne se porte mal et que le pays croule sous le poids de la corruption. C'est plutôt un indice que le pouvoir démocratique cherche à s'affirmer par rapport aux régimes militaires d'avant et à en éliminer les survivances dans la vie politique.

Frédéric WAGNIÈRE

Un maire « vert » ?

L'administration municipale vient de donner le feu vert à un projet de développement résidentiel contesté dans le secteur Villa-Maria.



En dépit de l'opposition de nombreux citoyens et conseillers municipaux, la modification au zonage a été faite. Aux oubliettes, le débat public et la consultation !

Les opposants ne lâcheront pas prise aussi facilement.

Essentiellement, le secteur Villa-Maria est occupé par trois congrégations religieuses depuis des décennies. Sa valeur patrimoniale est incontestable. On devra abattre des arbres centenaires pour

construire, entre autres, des HLM. La qualité de vie des résidents actuels est donc menacée.

En parallèle, Montréal a un des plus bas taux d'espaces verts publics en Amérique du Nord : quatre fois moins qu'à Toronto et trois fois moins qu'à... New York. La partie est du quartier Notre-Dame-de-Grâce compte huit fois moins d'espaces publics que la moyenne de Montréal.

Mais le maire-jardinier semble peu habitué à conjuguer les intérêts financiers de sa ville avec ceux de ses contribuables. Pourtant, lors de son élection, certains ont vu en lui le « sauveur » de Montréal. Mais des accrochages ont eu lieu. Par exemple, le conflit avec les cols bleus. Récemment, il y a eu l'affrontement avec les citoyens de NDG au sujet de la fermeture de bibliothèques. Le maire, protégeant la chèvre et le chou, a concédé un... moratoire.

Deux questions, Monsieur le maire : dans le dossier Villa-Maria, est-ce que ce sont les fonctionnaires du Service d'urbanisme qui mènent le bal ? Vous aviez promis, en campagne électorale, de ne pas toucher aux espaces verts sans le consentement des citoyens. Et appelez-vous « consultation » la rencontre entre les citoyens contestataires et la Commission de développement urbain qui a eu lieu le 28 novembre dernier, l'étude du dossier Villa-Maria débutant à 22h30 ?

Soyons clairs. Les citoyens de NDG ne contestent pas qu'il faut un projet pour le secteur Villa-Maria. Mais ils demandent à être consultés de façon démocratique parce qu'il existe d'autres solutions plus soucieuses de la qualité de vie et de l'intégrité du tissu urbain.

Pourquoi le maire qui a planté des arbres ne ferait-il pas un référendum dans le quartier ? La démocratie municipale s'en porterait beaucoup mieux.

Claudette TOUGAS

LE CONGÉDIEMENT DU CONSEILLER DE JOHNSON SERA LE PREMIER PAS VERS DES CHANGEMENTS PROFONDS.



DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Le Juge Jean Bienvenue

Des excuses aux femmes sans délai !

■ En déclarant que « lorsqu'une femme décide de s'abaisser, elle le fait jusqu'à un niveau de bassesse que même l'homme le plus vil ne saurait atteindre », le juge Jean Bienvenue a insulté les femmes et fait preuve de discrimination à leur égard. Ses préjugés sont contraires aux faits et aux lois.

Au lieu de s'excuser, il a invoqué l'enseignement des jésuites. Les jésuites ont pourtant fait condamner le père de la science moderne, Galilée — même s'il avait raison — dans un procès pour hérésie mené par le cardinal Robert Bellarmin.

Que le juge Bienvenue présente ses excuses aux femmes sans délai !

Claudette JOBIN
présidente
Ligue des femmes du Québec

Petite question

■ « Maman, comment quelqu'un qui raisonne comme cela a-t-il réussi à devenir juge ? »

« Très bonne question, ma fille... Peut-être que M. le juge Bienvenue pourrait nous répondre. »

Diane VINCENT
Roxboro

Allumez vos lumières !

■ Un peu plus et la communauté juive s'excusait d'avoir sollicité des excuses de la part du juge Bienvenue et elle le félicitait de s'être « excusé » de ses propos solennels (il s'agit ici d'un jugement !) au sujet des victimes de l'holocauste.

Allumez vos lumières ! L'honorable juge ne s'est excusé de rien. Tout au plus, il regrette que ses propos aient pu « faire souffrir » certains d'entre vous. En d'autres termes, il vous a donné un coup de pied au cul et maintenant, parce que vous avez crié « ayoille », il déclare qu'il regrette, non pas de vous l'avoir donné, mais du fait que ce coup de pied au cul peut vous avoir fait souffrir. Pour ce qui est des femmes, peu n'en chaut au juge Bienvenue et, apparemment, à la communauté juive. Ce sera pour une autre fois, un autre juge et... une autre communauté !

Au fait, n'est-ce pas humiliant d'accepter de dialoguer sur un sujet comme celui-ci avec un homme du calibre

intellectuel du juge Bienvenue ? Qu'on exige sa destitution, c'est bien. Mais qu'on se satisfasse d'un quelconque simulacre d'excuses, ça dépasse ma capacité de compréhension !

Émile BOUDREAU

Pour le respect des convictions religieuses

M. Wilfrid l'italien
président,
Association des directeurs
d'école de Montréal

■ En réaction aux arguments avancés par votre Association en regard de la confessionnalité scolaire dans le texte que vous avez présenté devant la Commission des états généraux sur l'éducation, je me permets de partager avec vous quelques réflexions qui m'amènent à des conclusions diamétralement opposées aux vôtres.

Vous soutenez que la pluriethnicité de notre clientèle scolaire et le désengagement des parents de souche militent en faveur de la laïcité scolaire. Ignorez-vous que près de 80 % des élèves de familles immigrantes à Montréal sont de tradition chrétienne ? Et souvent, ces familles démontrent un intérêt pour la religion qui se compare avantageusement à celui des Québécois de souche. Quant à votre argument selon lequel la majorité des parents qui réclament l'école catholique le font plus par souci de transmettre leur culture que par conviction religieuse, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il ne brille ni par son objectivité ni par son respect des nuances. En outre, il contredit de manière flagrante les résultats des consultations auprès des parents en vue de la reconnaissance confessionnelle des

écoles nouvellement établies dans la région de Montréal. Ces consultations révèlent que les parents veulent très majoritairement un statut et des services confessionnels pour leur école. Qui êtes-vous pour décider que leurs motivations ne sont pas les bonnes ? De plus, il m'est très difficile d'accepter votre ignorance des faits si vous aviez pris au moins la peine de consulter les revues, les textes et les récents sondages qui mettent en priorité toutes les dimensions de la formation de notre jeunesse étudiante.

Finalement, lorsqu'on retranche de votre texte ce qui relève du cliché et du jugement non fondé, il en reste vraisemblablement que l'aveu de votre non-disponibilité à gérer un dossier que vous jugez contraignant. À titre d'enseignant et d'ex-directeur de plusieurs établissements scolaires à la CECM, je ne puis que déplorer cet état de fait, tout en exprimant un doute sérieux qu'il soit représentatif de l'ensemble des membres de votre association. Si tel était le cas, je serais très inquiet du professionnalisme de ceux et de celles à qui nous confions la responsabilité première de l'éducation scolaire de nos jeunes.

« Si on veut respecter les élèves d'aujourd'hui et bien les accueillir, affirmez-vous en conclusion de votre texte, il faut que l'école devienne laïque. » J'affirme plutôt que le respect des élèves et de leurs parents passe d'abord et avant tout par le respect de leurs convictions, et par le souci de fournir des services de qualité en regard de ces convictions. Je reste convaincu que telle est la préoccupation de la très grande majorité de nos directions d'école, heureusement.

Jean TROTTIER
commissaire du quartier
de Rosemont et membre
du comité exécutif à la CECM

Merci à nos policiers à pied

■ Depuis maintenant plus de 6 mois, le service de police de la Communauté urbaine de Montréal a délégué sur la rue Saint-Denis et les rues avoisinantes une patrouille de deux policiers à pied afin d'effectuer une surveillance de quartier.

Nous tenons à souligner la gentillesse et la courtoisie de cette policière et de ce policier qui, en s'intégrant au milieu par leurs visites personnalisées aux commerçants et en établissant avec eux et les gens de la rue des contacts directs et chaleureux, ont permis à tous de renouer avec la police comme étant un service pour les gens et près des gens.

À la direction de la police de la CUM, nous vous disons que votre initiative a été très appréciée et que tous (marchands, résidents, clients et touristes) souhaitent qu'elle continue.

Cet engagement direct dans le milieu a permis de rétablir notre tranquillité d'esprit, de même que notre sentiment de sécurité. Merci de la part de tous les gens qui travaillent et fréquentent cette importante artère commerciale et touristique de Montréal.

L'équipe de la boutique Amandine,
rue Saint-Denis, Montréal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

OPINIONS

POUR UNE REMISE EN QUESTION DU STATU QUO (1)

Les Québécois ont parlé et leur message est clair : le Canada doit changer !

FRANK MCKENNA
et DONALD J. SAVOIE

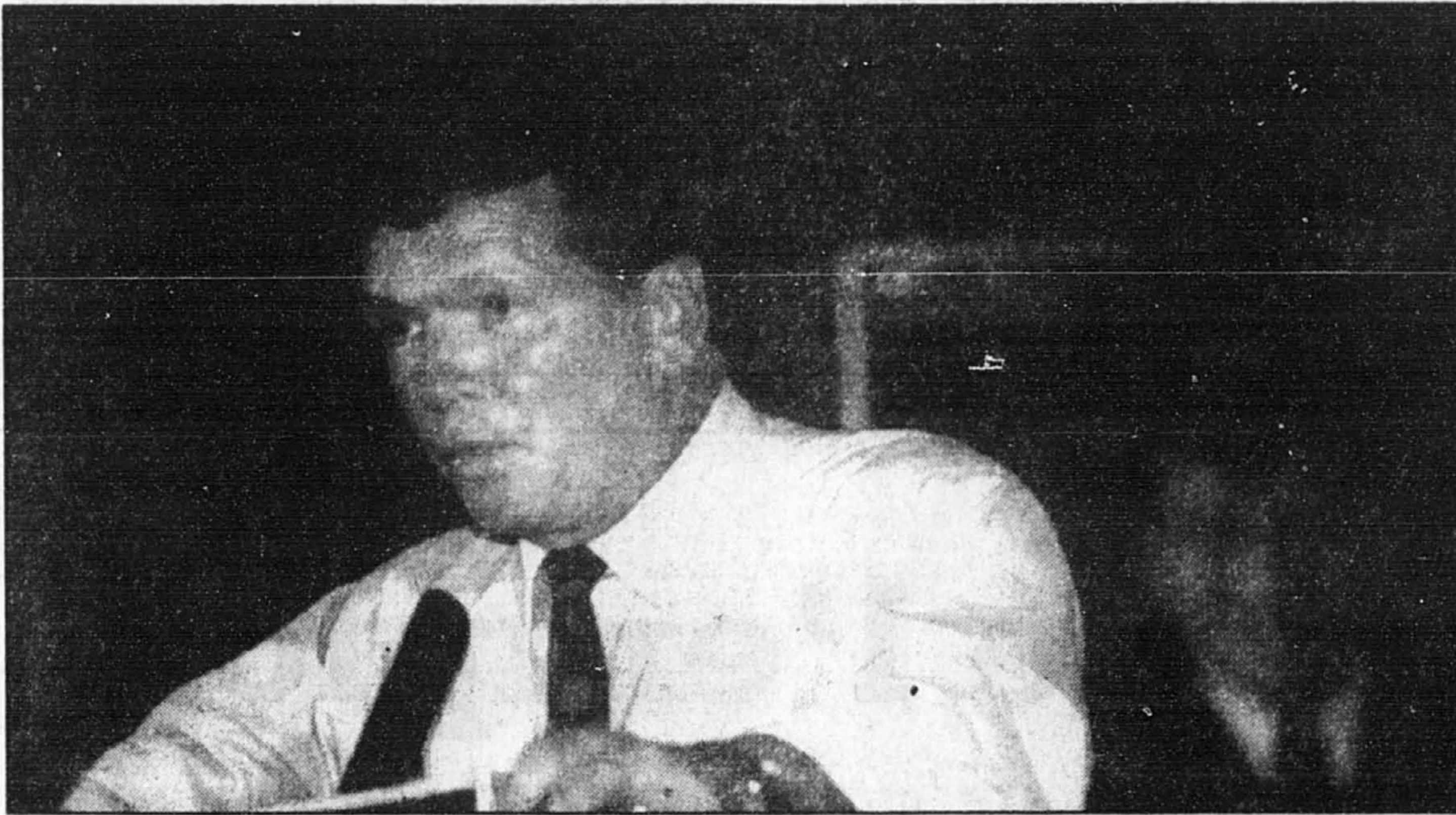
Les auteurs sont respectivement premier ministre du Nouveau-Brunswick et Constitutionnaliste. Nous publions l'opinion qu'ils nous ont fait parvenir en trois volets, aujourd'hui, demain et vendredi.

Les Québécois ont parlé et leur message est clair : le Canada doit changer ! Les souverainistes ont encore une fois perdu leur combat pour un Québec souverain. Mais nous savons déjà qu'ils voudront regrouper leurs forces pour livrer une autre bataille. Nous constatons aussi que les souverainistes voudront fixer les paramètres du débat. Toutefois, nous croyons que le statu quo au sein du fédéralisme canadien est remis en question de toutes parts et qu'il a peu de chances de durer encore bien longtemps. Nous sommes aussi convaincus que les tenants du statu quo dans le fédéralisme canadien sont nettement minoritaires et qu'ils ne pourront tout simplement pas résister aux forces puissantes qui nous entraînent irrésistiblement vers un exercice fondamental de réflexion sur le fonctionnement du Canada.

Pour une multitude de raisons, certains voudraient nous faire croire que seules deux possibilités s'offrent aux Québécois. En effet, n'est-ce pas une façon crue, simple et facilement compréhensible de voir l'avenir ? Cette approche permet aux souverainistes québécois de se présenter comme étant les seuls véritables agents de changement. Bref, si vous êtes Québécois, voilà le choix qui s'offre à vous : ou bien vous épousez leur cause, ou bien vous acceptez que l'on vous serve à tout jamais le même plat réchauffé.

Cette façon de voir s'appuie peut-être sur la ferme conviction qu'il est impossible de transformer en profondeur le fonctionnement du fédéralisme canadien autrement qu'en modifiant la Constitution. Bien sûr, les modifications Constitutionnelles sont des instruments puissants susceptibles de provoquer de vastes changements dans la mécanique de notre pays. Cependant, l'histoire nous enseigne que le Canada a été modelé à l'aide d'outils encore plus efficaces, soit les ententes administratives fédérales-provinciales et la politique gouvernementale.

L'une des premières leçons que retient le nouvel étudiant en sciences politiques, c'est que la Constitution canadienne se distingue par sa rigidité. Elle est rigide dans ce sens qu'il est difficile d'y apporter des modifications. (...) Inutile de rappeler que les modifications à la Constitution n'ont pas été rendues plus faciles par cette nouvelle loi Constitutionnelle, comme



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna.

l'ont éloquentement prouvé les événements politiques qui se sont produits depuis 1982. (...)

Il faut aussi se rappeler que le rôle du gouvernement était très restreint en 1867. Comme l'ont noté les commissions Sirois et Rowell : [trad.] « Les principales fonctions de l'État étaient calquées sur les préceptes d'Adam Smith. On estimait que le gouvernement remplissait son mandat s'il assurait de façon adéquate la défense du pays, l'application des lois d'ordre général en administrant la justice et le maintien de quelques services publics essentiels. » (...)

Puis, la Dépression est venue bouleverser l'ordre établi. En proposant son *New Deal*, Franklin D. Roosevelt a montré aux gouvernements des pays industrialisés qu'ils pouvaient intervenir pour amortir l'impact des difficultés économiques. Lord Keynes, économiste réputé de Cambridge, n'a pas tardé à fournir aux gouvernements la justification intellectuelle de leurs interventions pour atténuer les creux des cycles économiques.

En résumé, les théories keynésiennes jetaient les bases de la budgétisation contracyclique. Elles justifiaient aussi les mesures et les programmes gouvernementaux visant à stabiliser l'économie, à promouvoir le développement et à assurer le plein emploi. Selon cette philosophie, la demande latente et l'absence de limites aux facteurs de production permettraient aux gouvernements de créer les sociétés

prosperes et rationnelles tant souhaitées. En revanche, les théories économiques de Keynes rendaient légitimes les déficits publics. Dans cette foulée, les gouvernements se sont donc mis à dépenser davantage, à taxer davantage et à emprunter toujours davantage.

La révolution keynésienne a séduit le ministre des Finances du Canada tout comme les trésors publics d'autres pays occidentaux. A l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, les Canadiens se sont bien promis qu'ils ne laisseraient jamais plus se produire une dépression de l'ampleur de celle qu'ils avaient traversée dans les années 30. En outre, à la fin de la guerre, les Canadiens croyaient dur comme fer que le gouvernement était apte à intervenir et à gérer l'économie. (...)

Tout bien considéré, personne n'a été surpris lorsque, vers la fin de la guerre, le gouvernement du Canada a présenté à la Chambre des communes un important exposé de principe d'inspiration nettement keynésienne. On y lisait notamment ce qui suit : « Le gouvernement sera prêt, lorsque le chômage risquera de sévir, à encourir des déficits et une augmentation de la dette publique dans le cadre de sa politique d'emploi et de revenu. En période de reprise de l'emploi et du revenu, la budgétisation entraînera des excédents. » Cependant, le recul de l'économie prévu pour l'après-guerre ne s'est pas matérialisé et les mesures préparées par le gouvernement fé-

déral se sont révélées superficielles. Pourtant, à Ottawa, on est devenu convaincu d'avoir découvert un arsenal complet de mesures économiques permettant au fédéral d'assurer un haut niveau d'emploi et, dans l'ensemble, de gérer l'économie nationale.

Au risque de proférer des évidences, les théories keynésiennes prônent l'élaboration de mesures politiques qui englobent l'économie nationale et qui visent à atteindre l'équilibre entre les cycles économiques. Elles ont comme prémisses que le gouvernement national est le principal acteur sur la scène économique. Bref, l'économie keynésienne est fortement axée sur la centralisation du pouvoir. (...)

Convaincu d'avoir trouvé le Saint-Graal de la politique économique — après tout, il lui suffisait de regarder ce que faisaient les autres pays occidentaux industrialisés pour justifier sa position — le gouvernement d'Ottawa reconnaissait néanmoins qu'il ne disposait pas des compétences juridictionnelles nécessaires pour gérer l'économie et mettre en place l'État résolu. Les conclusions des commissions Sirois et Rowell, déposées en 1940, le lui avaient déjà appris. De plus, l'administration fédérale ne savait que trop bien qu'elle ne pouvait pas compter sur des modifications Constitutionnelles pour mettre en place son État-providence, à cause de la rigidité de la Constitution écrite. (...)

A SUIVRE DEMAIN

Analyse sans fondement

CÉLINE SAINT-PIERRE

L'auteure est vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Montréal.

C'est avec étonnement et consternation que j'ai pris connaissance de l'article publié dans *La Presse* du 10 décembre dernier, sous la signature de Mme Nathalie Petrowski, sur le Département des sciences religieuses de l'UQAM.

D'abord et avant tout, je déplore le manque de sérieux avec lequel madame Petrowski lance des chiffres tout à fait erronés, qui ne reflètent nullement la réalité et qui, de toute évidence, n'ont jamais été vérifiés.

Le ratio étudiants-cours par professeur du Département des sciences religieuses est le troisième plus élevé de l'ensemble des trente-et-un départements de l'UQAM, se situant à 231,15 et non à « 2,5 étudiants pour chaque prof », alors que la moyenne d'étudiants-cours par professeur est de 181,52 à l'UQAM. Madame Petrowski oublie sûrement de considérer qu'en plus des cours dispensés dans le cadre du baccalauréat en religion, le Département des sciences religieuses fournit des services d'enseignement dans une dizaine d'autres programmes : des certificats, des baccalauréats, une maîtrise et le doctorat en sciences des religions offert conjointement avec l'Université Concordia.

Loin d'être un département en perte de vitesse, comme l'insinue injustement madame Petrowski, il s'agit au contraire d'un département qui dessert plus de 1 100 étudiants-cours par session. Les critères d'admission aux programmes sont définis par la Commission des études et sont aussi rigoureux que ceux de tous les autres programmes de l'Université. De plus, ses diplômés ont la compétence tant pour enseigner la doctrine d'une religion que l'histoire des religions ou la morale, justement parce qu'ils sont formés dans un contexte laïque. Sur le plan de la recherche, il se situe, en 1994-1995, au deuxième rang parmi les départements de sciences humaines à l'UQAM pour la moyenne des subventions par professeur ; par ailleurs, le secteur des sciences humaines de l'UQAM, dont le Département des sciences religieuses fait partie, se situe au cinquième rang au Canada pour les subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada.

Dans un deuxième temps, j'ai trouvé particulièrement inopportuns les liens que se permet d'établir madame Petrowski entre des faits de divers ordres. Madame Petrowski rapporte la « dernière rumeur des couloirs... », laissant entendre qu'il y aurait un lien possible entre la mort violente de madame Samson et la situation qui prévaut au département. Si l'on peut facilement comprendre que la police fasse enquête et examine toutes les pistes possibles, il est certes prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit ou même de la laisser entendre.

De la même façon, madame Petrowski semble relier la nomination, par le Conseil d'administration, d'un administrateur délégué au Département des sciences religieuses à cette histoire de caisse occulte, qui date de plus d'un an. Cette pratique, qui allait évidemment à l'encontre des règlements, ne représentait qu'un problème mineur, pour lequel la direction de l'UQAM a pris les mesures qui s'imposaient dès qu'elle a été saisie du problème.

Quant au département, à l'heure actuelle, il a déjà réglé presque tous ses problèmes sur le plan administratif. Le comité exécutif du département, le comité de programmes d'études avancées, ainsi que le conseil de module ont été formés et les directeurs des études de premier cycle (module) et des études avancées ont été nommés. Un directeur de département devrait être nommé avant le 31 mai 1996, date à laquelle l'administrateur délégué, le professeur Mauro Malservigi aura terminé son mandat.

J'ai enfin été frappée par le ton déplacé, dans les circonstances, de l'article, dont certains passages confinent au mauvais goût. La cérémonie commémorative qui s'est tenue à l'occasion du décès de madame Sylvie Samson n'avait d'autre but que de rendre hommage à une collègue disparue. Cette cérémonie, certes émouvante, n'avait aucune prétention liturgique et encore moins idéologique. Plutôt que de respecter la douleur des participants, madame Petrowski prend prétexte d'un événement malheureux pour s'engager dans une analyse sans fondement.

En conclusion, nous regrettons que madame Petrowski traite d'une réalité que, de toute évidence, elle ne connaît pas, tout en sautant à des conclusions hâtives et non vérifiées.

Racisme et xénophobie au Québec : qui est pour ?

Le texte qui suit nous parvient du groupe « Des intellectuels pour la souveraineté » (IPSO). Les personnes suivantes l'ont cosigné : Didier Calmels, étudiant M.A. philosophie, Université de Montréal; Jocelyne Couture, philosophe, Université du Québec à Montréal; Pierre Gendron, chercheur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal; Guy Lachapelle, politologue, Université Concordia; Normand Marion, juriste, Université du Québec à Montréal; Jacques-Yvan Morin, juriste, Université de Montréal; Kai Nielsen, philosophe, The University of Calgary; Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal; Michel Seymour, philosophe, Université de Montréal; Geneviève Sicotte, étudiante Ph.D. études littéraires, Université de Montréal; Jules Pascal Venne, politologue, Université de Montréal.

Les actions les mieux intentionnées sont parfois si malhabiles qu'elles risquent de créer cela même qu'elles veulent éviter. Un exemple en est fourni par la pétition du Comité spontané des citoyens québécois venant des arts, de la culture et de l'enseignement contre l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme au Québec (*La Presse*, 5 décembre 1995).

Le Comité exige avec raison que l'on exerce une extrême vigilance sur les questions qui touchent la démocratie, la tolérance et le pluralisme au Québec, et il s'inquiète des effets désastreux que pourraient avoir les propos tenus par Monsieur Parizeau au soir du 30 octobre.

Le texte de la pétition s'applique à montrer qu'il y a des raisons objectives de craindre ces effets désastreux. Ce que les membres du Comité appellent « l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme », serait une chose déjà bien amorcée au Québec. Son symptôme tangible et observable résiderait dans le fait que ni les membres du gouvernement québécois, ni le premier ministre lui-même ne se soient excusés des propos tenus par ce

dernier au soir du 30 octobre. Or les propos de M. Parizeau, de l'avis du Comité, « reflètent bien plus que la reconnaissance de la vérité (...) un dérapage (...) ou un manque de réserve » ; ils « sont une insulte au peuple québécois », ils « remettent en cause les valeurs démocratiques » et, ce faisant, ils sont une menace « au climat social du Québec ».

Ainsi, des multiples interprétations des propos de monsieur Parizeau produites au Canada, depuis que ce dernier s'est engagé dans la spirale hermétique post-référendaire, le Comité en a choisi une : la pire. Si cela invite à une vigilance maximale vis-à-vis des effets possibles de ces propos, tant mieux. Mais en attribuant de fait à M. Parizeau l'intention délibérée de communiquer un message d'exclusion et de mépris, c'est surtout au châtiement maximal que cela invite et le Comité ne se prive pas de le réclamer ; c'est d'ailleurs l'objet de la pétition. De la même manière devraient aussi être frappés d'opprobre les membres

des représentants, de collaborer à l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme ? Les auteurs ont-ils bien pesé leurs mots ? Qui retiendra le souci de tolérance des membres du Comité alors qu'ils font de leur mieux pour désigner des coupables et exiger le châtiement ? Les auteurs et les signataires n'ont-ils pas prévu l'effet de leur discours sur une population exposée depuis quelques semaines aux éditoriaux incendiaires de la presse canadienne ? Et, finalement, quel bien cela peut-il faire au climat social, à la solidarité, et à l'unité de la population, que d'attiser un sentiment de méfiance chez les uns et de culpabilité chez les autres ?

Il est admirable d'avoir des convictions et d'avoir, surtout, le courage de les assumer. Il faut dire haut et fort ce que l'on croit. Mais il faut aussi penser à ce que l'on dit et, en particulier, à ce que les autres pensent et font en conséquence de nos discours. C'est une chose remarquable que le Comité, si prompt à s'inquiéter des effets possi-

même si elles apparaissent encore trop ténues et c'est en se montrant réceptif à la critique, même si elle nous paraît encore partielle, que nous pouvons faire progresser la solidarité et l'esprit de tolérance. Bref, c'est en prenant l'initiative de considérer autrui de la façon dont nous aimerions qu'il nous considère, à savoir comme une personne responsable, digne de respect et perfectible, que l'on peut construire un « climat social ». Le climat social est trop fragile au Québec et ailleurs pour que l'on se permette d'ébranler inconsidérément la base des dialogues amorcés ; mais il y a suffisamment de dialogues amorcés au Québec pour que l'on puisse raisonnablement espérer s'entendre un jour sur quelque chose.

Il y a encore beaucoup à faire et à construire au Québec et les politiciens ne sont pas les seuls à pouvoir faire, ou défaire, les choses. Nous devons travailler ensemble à la réalisation d'une société plus démocratique, plus tolérante et plus juste. Nous ne croyons pas que la meilleure façon de faire cela soit d'entretenir le doute sur les intentions de ceux qui y travaillent déjà, et de discréditer, ce

faisant, un projet de société auquel ont déjà adhéré, dans un vaste mouvement de solidarité, des Québécois de toutes origines.

L'effet net des propos endossés par les signataires de cette pétition est de produire une vision caricaturale de la société québécoise et la caricature, comme nous devrions tous le savoir, est l'arme par excellence de l'exclusion. C'est celle dont se servent nos adversaires pour camoufler leur propre intransigence et leur refus de nous entendre.

Que les signataires de la pétition se rassurent : nous sommes, comme eux, contre le racisme et la xénophobie. Nos divergences portent sur les moyens à prendre pour contrer efficacement l'un et l'autre. De plus, et s'il faut le mentionner, nous sommes aussi pour la démocratie, la tolérance et la solidarité sociale.

La caricature, comme nous devrions tous le savoir, est l'arme par excellence de l'exclusion.

de son cabinet qui n'ont pas dénoncé les fielleux propos, c'est-à-dire l'actuel gouvernement dans son ensemble. Et puisque « le propos sous-tend une logique xénophobe », devrait aussi être incriminée la cause même que défend monsieur Parizeau, ceux qui l'ont élu et ceux (les mêmes ?) qui ont voté OUI au référendum.

Les auteurs déclarent qu'ils veulent « élever le débat qui risque de tomber dans la "partisanerie" ». Mais qui se souviendra de ce rassurant préliminaire alors que l'on s'applique à démontrer que la menace partisane est l'affaire exclusive des souverainistes ? Les auteurs n'ont-ils pas vu comment leur propos pouvait alimenter d'autres sources, bien objectives, de partisanerie ? Qui, de plus, prendra acte du noble souci de relever une insulte faite au peuple québécois, alors que le Comité l'accuse tacitement, de même que

bles du discours de M. Parizeau, n'ait pas réalisé que sa propre pétition, si bien intentionnée fut-elle, risquait elle aussi d'avoir des effets indésirables.

Ce n'est pas en noircissant les intentions d'autrui que l'on peut convaincre des bienfaits de la tolérance ceux qui n'en seraient pas encore convaincus. La tolérance et le respect d'autrui sont des acquis (toujours fragiles) des démocraties libérales contemporaines et ce n'est pas en tenant des discours dénonciateurs qui en contredisent l'esprit que l'on peut espérer voir ces fragiles acquis s'affirmer davantage.

C'est au contraire en encourageant les gestes d'ouverture sincères, même s'ils ne sont pas toujours entièrement réussis et c'est en reconnaissant la bonne volonté là où on peut l'imaginer, même si cela implique que l'on accorde le bénéfice du doute. C'est en tablant sur les solidarités acquises

SOLDES

COLLECTION FEMME ENCEINTE

Montréal
92, av. Laurier O., 273-4543

Daniel Boudon
FORMES
PARIS

Québec
26, René-Lévesque Est, 524-2328

Le solde qui vous gardera au chaud

- Styliste sur place
- Manufacturier depuis 1958
- Cuir • Agneau renversé
- Pelisse • Cachemire
- Plan de financement

Gérard Samuel
FOURRURES

1460, boul. Le Corbusier, Laval
Sortie 8, Autoroute 15
Tél. : 681-1618



POLITIQUE

Klein veut devenir un leader de la réforme constitutionnelle

Presse Canadienne
EDMONTON

■ Maintenant que Ralph Klein a presque complété son programme de réformes en Alberta, il désire se concentrer sur la question constitutionnelle.

« Ce sera ma priorité numéro un » en 1996, a dit le premier ministre albertain, qui remplacera Clyde Wells l'été prochain comme président du conseil des premiers ministres.

« J'aimerais jouer un rôle important dans la réalisation d'un scénario par lequel nous pourrions tendre notre main au Québec et dire, regardez, nous pouvons travailler ensemble. »

Au cours d'une entrevue accordée lundi, Ralph Klein a ajouté qu'il espérait diriger un groupe de premiers ministres qui

pousseraient Ottawa à céder davantage de pouvoirs aux provinces.

Le premier ministre Jean Chrétien a déjà dit qu'il était prêt à examiner des propositions concernant d'éventuels changements constitutionnels. Mais il a aussi dit qu'il ne ferait aucun changement avant que la formule d'amendement ne soit examinée, lors de la conférence constitutionnelle de 1997.

A titre de président du Conseil des premiers ministres, Ralph Klein aura pour tâche d'organiser et d'accueillir la conférence annuelle des premiers ministres, l'été prochain.

L'Alberta fait partie des provinces qui réclament davantage de pouvoirs d'Ottawa, en particulier dans le secteur de la santé.

Des officiers à couteaux tirés dans le Régiment aéroporté

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les conflits entre les principaux officiers du Régiment canadien aéroporté ont atteint un point où l'un d'entre eux a menacé de porter une accusation de voie de fait simple contre un sergent-major, a-t-on appris hier à l'enquête sur l'affaire somalienne.

Le major Tony Seward, qui a pris la tête du 2^e Commando du régiment déployé en Somalie, a indiqué qu'il s'était disputé avec l'officier de service Bud Jardine au sujet de la façon dont M. Jardine avait réprimandé ses hommes.

Le major témoignait devant la commission d'enquête sur l'affaire somalienne, qui examine ce qui s'est passé avant, pendant et après que l'Aéroporté aille en Afrique.

Seward a été condamné par une cour martiale l'année dernière pour s'être montré négligent dans l'exercice de ses fonctions au cours de sa période de service en Somalie. Il avait dit à ses soldats qu'ils pouvaient « rudoyer » les prisonniers. Un adolescent somalien avait par la suite été tué par deux des soldats de Seward.

La poursuite a fait appel de la sentence de Seward.

Sa dispute avec M. Jardine s'est produite moins de deux mois avant que l'Aéroporté ne parte pour la Somalie.

M. Jardine était chargé de veiller à la discipline. Il s'en était pris en public aux sergents et officiers de service du 2^e Commando.

Seward s'était mis en colère et s'était plaint auprès de M. Morneau.

M. Jardine avait par la suite soutenu devant M. Morneau que les officiers du Commando avaient peur de leurs soldats. MM. Seward et Jardine se sont engueulés dans le bureau de M. Jardine. Seward a raconté que M. Jardine l'avait saisi par le coude et l'avait poussé dans son bureau.

« Une altercation entre un officier et un sergent-major est un événement significatif », a fait remarquer Seward.

Lorsque M. Morneau a soulevé la question, Seward l'a arrêté net et a dit au colonel : « Si j'entends encore parler de ça, je me verrai obligé de contacter mon avocat et d'accuser l'homme de voie de fait simple (pour l'avoir saisi au coude). »

Quelques jours après, M. Morneau a perdu son commandement et a été remplacé par le lieutenant-colonel Carol Mathieu.

En janvier 1993, M. Mathieu avait réprimandé officiellement Seward au sujet de son comportement agressif en Somalie. Le major a perdu son commandement en mars 1993.

Nouveau procès

Par ailleurs, le lieutenant-colonel Mathieu, aujourd'hui à la retraite, devra subir un nouveau procès le mois prochain, sous l'accusation de négligence dans l'exercice de ses fonctions.

L'ex-officier avait été acquitté l'an dernier par une cour martiale, mais le jugement a été renversé cet automne par la cour martiale d'appel.

Les accusations tournent autour de la mission tristement célèbre du régiment en Somalie, au cours de laquelle des soldats canadiens ont torturé et tué un Somalien.

Carol Mathieu devra donc à nouveau faire face à la cour martiale, le 22 janvier. Il avait pris le commandement du Régiment aéroporté en octobre 1992 et l'avait accompagné en Somalie moins de deux mois plus tard.

Créer de l'emploi et économiser 2 fois plus d'impôt.

« J'ai eu un très bon rendement durant les années pendant lesquelles j'ai investi. J'ai pris ma retraite à l'âge de 56 ans. Les travailleurs n'ont pas à avoir peur; investir dans le Fonds de solidarité, c'est sécuritaire et payant pour la retraite. Je trouve que le Fonds s'occupe des gens même après le retrait des actions.

Ça c'est bon. »

Rodrigue Bernier, Rivière-Pentecôte

Comme les 245 000 autres actionnaires du Fonds de solidarité (FTQ), M. Bernier a fait le bon choix en souscrivant au REER du Fonds. Il a contribué à créer des emplois, il a économisé deux fois plus d'impôt, il a profité d'un rendement équitable et il a obtenu facilement le rachat de ses actions pour prendre une retraite anticipée. Trop beau pour être vrai? Parlez-en à M. Bernier. Surtout qu'il a maintenant tout son temps...

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



LE REER
PORTEUR D'AVENIR
1 800 567-FONDS (3663)

Tout actionnaire du Fonds de solidarité qui soumet une demande de rachat de ses actions pour motif de retraite ou de préretraite verra sa demande acceptée, qu'il ait 50 ou 64 ans, peu importe son âge. Il suffit pour l'actionnaire de s'être prévalu d'un droit à la retraite, de pouvoir le démontrer avec les documents requis et de ne pas avoir de revenus d'emploi ou d'entreprise supérieurs aux barèmes de la Régie des rentes du Québec. Dans le cas d'un rachat pour préretraite avant 60 ans, l'actionnaire ne pourra acquérir de nouvelles actions après le rachat.

POLITIQUE

Content de lui-même, Chrétien ne voit pas de raisons de partir

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien estime qu'il s'est, somme toute, bien tiré d'affaires depuis son accession au pouvoir, en octobre 1993.

Au cours d'une entrevue accordée au réseau Global TV, M. Chrétien a rappelé que les fédéralistes ont gagné la bataille référendaire et que la cote de popularité de son gouvernement a été longtemps au sommet dans les sondages.

Selon lui, rien ne justifierait son départ à la tête du gouvernement.

« J'ai le même conseil des ministres, je n'ai pas dû congédier qui que ce soit et nous avons restauré l'intégrité et la compétence au sein de la vie publique », a-t-il répliqué hier à l'interviewer Peter Kent.

« Nous avons atteint nos cibles de réduction du déficit et modifié de nombreux programmes sans sabrer sans discernement... Et nous avons conservé la confiance des Canadiens à un sommet inégalé pendant plus de 25 mois. Je suis donc très à l'aise de vous en parler », a-t-il ajouté.

Au sujet de son caucus, le premier ministre a souligné qu'il trouvait très normal que des députés libéraux expriment leur point de vue, mais ceux-ci doi-

vent se rallier à la position du gouvernement en bout de ligne, a-t-il précisé.

Pour la deuxième journée consécutive, M. Chrétien a indiqué hier qu'il ne croyait pas qu'il y avait un troisième référendum imminent dans l'air. Selon lui, la priorité de Lucien Bouchard à Québec sera le redressement de l'économie et l'assainissement des finances.



Jean Chrétien

Le référendum paraît donc bien loin à ses yeux.

« Pourquoi vous me posez une question hypothétique au sujet d'un référendum hypothétique qui sera convoqué dans combien d'années, je ne sais pas vraiment? a-t-il rétorqué. Lorsque M. Bouchard deviendra le premier ministre du Québec, ce ne sera pas ça sa priorité, alors pourquoi est-ce la vôtre? » a-t-il lancé à l'interviewer. Nous nous occuperons de ce problème (le référendum) si on doit y faire face. »

D'ailleurs, dit-il, le ton a changé depuis que M. Bouchard s'apprete à prendre les commandes du Parti québécois.

« C'est peut-être parce que M. Bouchard a décidé, au lieu d'essayer de faire les manchettes en créant des chicanes avec le fédéral, qu'il veut travailler de concert avec nous pour régler des problèmes. C'est du progrès. »

M. Chrétien a répété, comme il l'avait fait la veille au cours d'un entretien au réseau CTV, que la stratégie référendaire fédérale marchait très bien jus-

qu'au jour où le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, décide de diriger la barque référendaire.

Selon lui, de nombreux Québécois ont voté OUI, car ils croyaient pouvoir conserver une entente de partenariat avec le Canada. Or, lorsque la question sera claire, cette impression se dissipera, a-t-il semblé dire.

Pour l'heure, les Québécois comme les autres Canadiens préfèrent s'attaquer à l'économie. « Ils ne veulent pas parler de constitution. »

Sur le front des dépenses publiques, le premier ministre a réitéré qu'il souhaiterait réduire le budget de la santé de 10 à 9 pour cent du produit intérieur brut.

« Nous visons 9 pour cent du PIB, a-t-il déclaré succinctement. Les pays européens ont un système d'assurance-maladie aussi efficace que le nôtre et ils y consacrent 8 ou 7,5 pour cent de leur PIB », a-t-il repris.

Le prochain budget du ministre des Finances, Paul Martin, frappera probablement moins

durément, croit le premier ministre, car le gouvernement est en voie d'atteindre les cibles qu'il s'est fixées.

De retour au pensionnat

Enfin, M. Chrétien a révélé qu'il devra se plier, contre son gré, aux directives de la GRC, à la suite de l'entrée d'un assaillant au 24 Sussex, sa résidence officielle.

« C'est comme si j'étais de retour au pensionnat », a-t-il dit, qualifiant l'expérience de « terrifiante ».

Pourquoi ne pas donner Lotto Express à Noël, au lieu des traditionnels billets de loteries ?

« Le logiciel *Lotto Express* pour Windows contient les résultats de toutes les loteries québécoises à boulier (Lotto 6/49, Select 42, Super 7, Banco, Keno, Quotidiennes 3 & 4, etc.) Vous pouvez étudier une foule de statistiques, analyser les combinaisons que vous vous apprêtez à jouer, vérifier vos billets, optimiser vos mises selon une méthode passionnante et ce, avec une simplicité désarmante. raconte Daniel Corriveau, le crack du Casino de Montréal, qui remporta 620 000\$ au Keno en 1994 à l'aide de ce logiciel.

Le logiciel *Lotto Express* est disponible chez tous les bons libraires et détaillants de logiciels. Pour informations: (514) 321-0505

AVIS PUBLIC

Ville de Montréal

**Service des travaux publics
Dépôt de la neige sur la voie publique**

En vertu de l'article 17(e) du règlement municipal 270 de la Ville de Montréal, il est défendu de déposer de la neige provenant d'un immeuble privé sur les trottoirs, dans les ruelles, rues et places publiques.

Toute personne qui négligera de se conformer au présent avis ou règlement sera passible de la pénalité édictée selon le règlement.

Montréal, le 14 décembre 1995
La directrice,
Johanne Falcon

ROLEX
OYSTER PERPETUAL
LADY DATEJUST
Seulement chez votre bijoutier autorisé Rolex

EVEREST
CHERBAKA
Joailliers-Bijoutiers Depuis 1957
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec) H2M 1R9
Tel (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562

CRTC AVIS PUBLIC **Canada**

Avis public CRTC 1995-210. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes : À TRAVERS LE CANADA. Demandes présentées par LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITES CANADIENS INC. en vue de modifier la licence de l'entreprise à voies multiples de distribution de services de télévision et de radio par l'ajout de WHDH (NBC) Boston (Massachusetts) et en y remplaçant KIRO-TV Seattle par le signal KSTW (CBS) Tacoma (Washington) dans la liste des signaux qu'elle est autorisée à distribuer et dans la liste des « Services par satellite admissibles en vertu de la partie II » et celle des « Services par satellite canadien admissibles en vertu de la partie III » et celle des « Services par satellite non canadien admissibles en vertu de la partie III » respectivement; et en vue d'élargir son bloc de services en ajoutant les 19 nouveaux signaux radiophoniques dans son bloc de 10 signaux radiophoniques autorisés à l'heure actuelle. Le CRTC fait remarquer que la Cancom prévoit ne plus offrir gratuitement les 10 signaux radiophoniques autorisés à l'heure actuelle. Ces signaux seront inclus dans le bloc total de signaux radiophoniques contre 0,10 \$ par mois. Il y a lieu de noter que, si cette demande est approuvée, tout télédiffuseur pourra généralement ajouter ces signaux radiophoniques à son service sans autorisation préalable du CRTC, conformément au Règlement sur la télédiffusion. EXAMEN DE LA DEMANDE : 10e étage, 50, ch. Burnhamthorpe ouest, Mississauga (Ont.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen à Hull, (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Montréal : (514) 283-6607. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et prouve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 15 janvier 1996. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

PERSONNE NE VEND MOINS CHER

LE PARCHEMIN
Joaillier Ottawa

50% de rabais sur toutes nos bagues à diamants

Bague 14 ct
1 Carat prix cour. 5 576 \$ **\$2 788**

Solitaire 1/2 carat 50 points total	Jonc d'anniversaire Diamant 1 carat total	Jonc d'anniversaire 25 points total
Seulement \$888 Prix cour. 1 776 \$	Seulement \$888 Prix cour. 1 776 \$	Seulement \$288 Prix cour. 576 \$

Bracelet tennis **50%** de rabais
1/2 ct total **\$888** Prix cour. 1 176 \$

Boucles d'oreilles à diamants **50% de rabais**

0,10 ct total \$88 prix ord.: 176 \$	0,25 ct total \$368 prix ord.: 736 \$	0,50 ct total \$688 prix ord.: 1376 \$
--	---	--

Mezzanine Métro Berri-UQAM 1500, rue Berri 845-5243
Commandes téléphoniques 1 800 667-6878

TOYS "R" US

économisez de 20% à

75%

sur le prix initial de certains articles

Tous les articles ne sont pas dans tous les magasins! Jusqu'à épuisement des stocks!

LIQUIDATION DU LENDEMAIN de Noël MAINTENANT

FIGURINES ARTICULÉES 33%-60% DE RÉDUCTION

- Sergeant Savage GI Joe, anc. 6,99 **Maint. 3,98**
- Auto-Routiers Transformers, anc. 18,99 **Maint. 9,48**
- Team Leaders Transformers, anc. 19,99 **Maint. 9,98**
- Avion furtif ATB Transformers, anc. 32,99 **Maint. 14,98**
- Figurines Congo, init. 9,99 anc. 3,98 **Maint. 1,98**
- Dinos électroniques Parc Jurassique, anc. 16,99 **Maint. 6,98**
- Figurines de Casper, anc. 18,99 **Maint. 7,98**
- Vac-Man, anc. 26,99 **Maint. 13,48**
- Ens. de figurines Pocahontas, anc. 14,99 **Maint. 7,48**
- Figurines Creepy Crawlers, anc. 9,99 **Maint. 3,98**
- Coffret de jeu Spawn Alley, anc. 49,99 **Maint. 29,98**
- Spawnmobile, anc. 29,99 **Maint. 19,98**
- Figurines V.R. Troopers, anc. 6,99 **Maint. 3,98**
- Figurines Skeleton Warrior, anc. 9,99 **Maint. 5,98**

POUPÉES/COLLECTIONS 25%-50% DE RÉDUCTION

- Barbie Passion violette, anc. 29,99 **Maint. 19,98**
- Barbie Pops, anc. 19,99 **Maint. 12,98**
- Poupée Evergl, anc. 16,99 **Maint. 9,98**
- Coffret Pet Shop des Petits, anc. 19,98 **Maint. 14,98**
- Amis à Protéger Pet Shop des Petits, anc. 15,99 **Maint. 9,98**
- Animaux en balade Pet Shop, anc. 6,99 **Maint. 4,48**
- Pouponnière Pet Shop des Petits, anc. 10,99 **Maint. 4,98**
- Petites Mignonnes Fées Cache-cache, anc. 11,99 **Maint. 5,98**
- Petits Trésors Fées Cache-cache, anc. 21,99 **Maint. 9,98**

POWER RANGERS 33%-50% DE RÉDUCTION

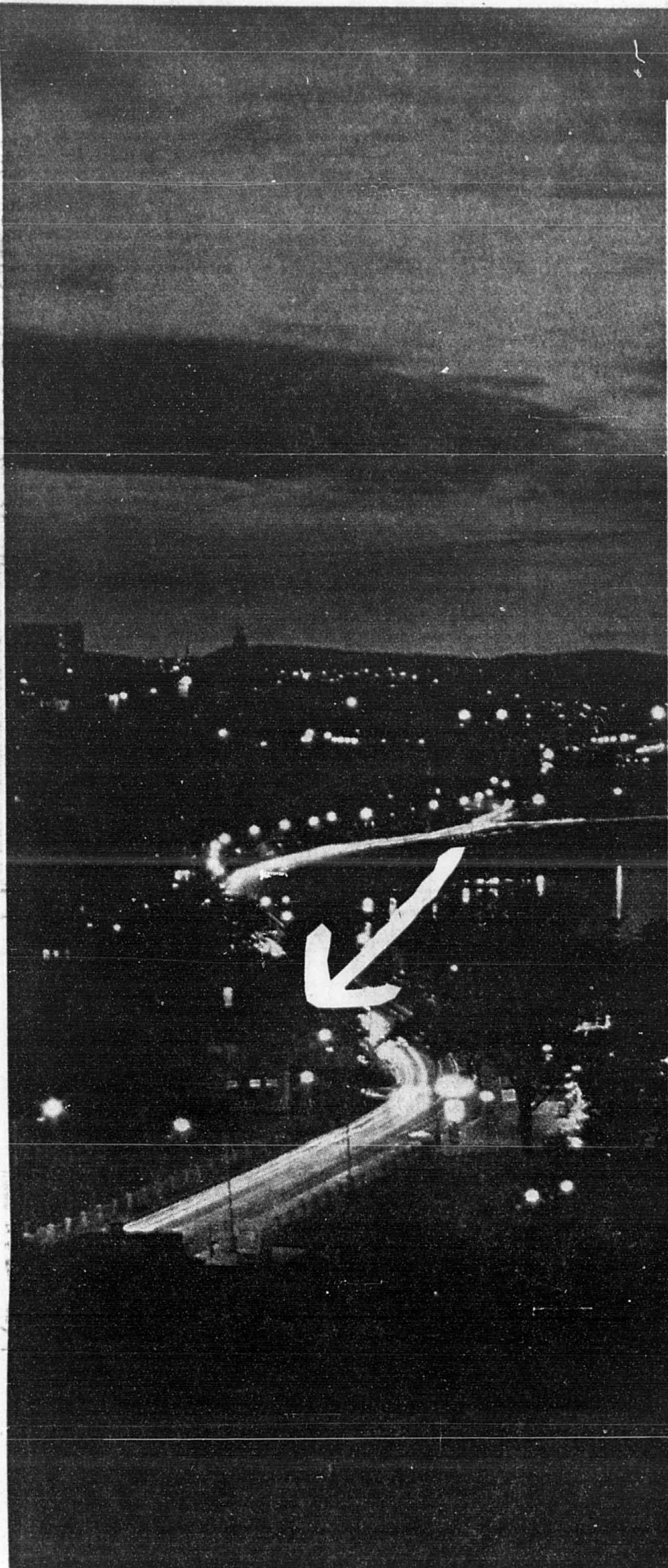
- Figurine Ranger 20 cm, init. 14,99, anc. 7,98 **Maint. 4,78**
- Power Ranger souple 46 cm, anc. 19,99 **Maint. 9,98**
- Power Ranger souple 23 cm, anc. 8,99 **Maint. 4,98**
- Power Ranger vert 33 cm, anc. 11,99 **Maint. 6,98**
- Sac de couchage Power Rangers, anc. 29,99 **Maint. 14,98**
- Jeu Power Rangers, anc. 14,99 **Maint. 9,98**

.....ET PLUS DE VALEURS!!

- Seau Alligator Duplo, anc. 24,99 **Maint. 14,98**
- Trône du Roi Kahuka Lego, anc. 22,99 **Maint. 13,78**
- Pieuse à Choux, anc. 24,99 **Maint. 17,98**
- Jeu Du sang-froid!, anc. 27,99 **Maint. 19,98**
- Machine à boules 3 en 1, anc. 249,99 **Maint. 199,98**
- Lecteur de D.C. Kidsound, anc. 69,99 **Maint. 49,98**

Tous les magasins ouvrent à 8 heures le 24 décembre

ET DES CENTAINES D'AUTRES VALEURS SPÉCTACULAIRES EN MAGASIN!



Chicoutimi, mardi 19 h 45, Jean-Marc fait un virement de fonds.

C'est maintenant possible!
 Gérez vos affaires et effectuez vos transactions bancaires... de chez vous, en toute confidentialité. Procurez-vous le tout nouveau logiciel « Le Guichet personnel^{MD} » de la Banque Nationale et un PC multimédia d'IBM, pour moins de 100\$ par mois*. Cette offre incroyable est accompagnée d'une garantie de satisfaction de 30 jours ou argent remis sur le PC et se termine le 31 janvier 1996.

BANQUE NATIONALE

IBM

Des solutions pour une petite planète

1 800 376-6668

POUR COMMANDER OU EN SAVOIR PLUS, APPELEZ DU LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 9h ET 20h OU LE SAMEDI, ENTRE 9h ET 16h.

POLITIQUE

Robert Normand pressenti pour la délégation du Québec à Bruxelles

DENIS LESSARD
 du bureau de La Presse
 QUÉBEC

■ Le mandarin des mandarins, Robert Normand, est très sérieusement en piste pour obtenir la délégation du Québec à Bruxelles, une nomination qui devrait survenir au printemps prochain.

Des sources fiables indiquent que, déjà, à son retour aux affaires sous Jacques Parizeau, comme sous-ministre aux Affaires internationales, M. Normand avait signifié son désir de représenter le Québec en Belgique. Institution dans la haute fonction publique, M. Normand a été longtemps sous-ministre à la Justice puis, aux Finances, quand Jacques Parizeau était ministre, dans les années 1980.

M. Normand a fait quelques années sous Robert Bourassa et, après avoir perdu sa bataille pour devenir secrétaire général du gouvernement — le poste de premier fonctionnaire qui est allé à Benoit Morin, un ancien chef de cabinet de M. Bourassa — il a gagné le secteur privé.

Il a dirigé le quotidien Le Soleil pendant quelques années, jusqu'à une dure grève. Il était alors revenu dans la haute fonction publique avec l'élection du PQ, comme sous-ministre aux Affaires internationales.

M. Normand remplacerait, en mars ou avril, indique-t-on, Gérard Latulippe, l'ancien ministre libéral qui avait exposé en public, l'automne dernier, son credo souverainiste. M. Latulippe avait déjà indiqué à Québec son intention de revenir après le référendum, mais on ne lui connaît pas de point de chute, indique-t-on. Il voulait même revenir en mai dernier au Québec pour prendre la tête d'un éventuel mouvement de libéraux pour le OUI qui n'a jamais vu le jour.

Une autre nomination politique est prévue. L'attachée de presse de M. Parizeau, Mme Marie-Josée Gagnon, deviendra finalement chef de cabinet du nouveau délégué, Marcel Masse, plutôt que directrice à la coopération. Le poste de chef de cabinet n'existait plus depuis quelques années.

D'autres sont moins fortunés. Jean-François Lisée a refusé un poste à Washington, une fonction sans grand pouvoir relevant de New York. Il aurait aussi aimé Bruxelles, mais, surtout, il aurait préféré devenir sous-ministre aux Affaires internationales pour succéder à Robert Normand.

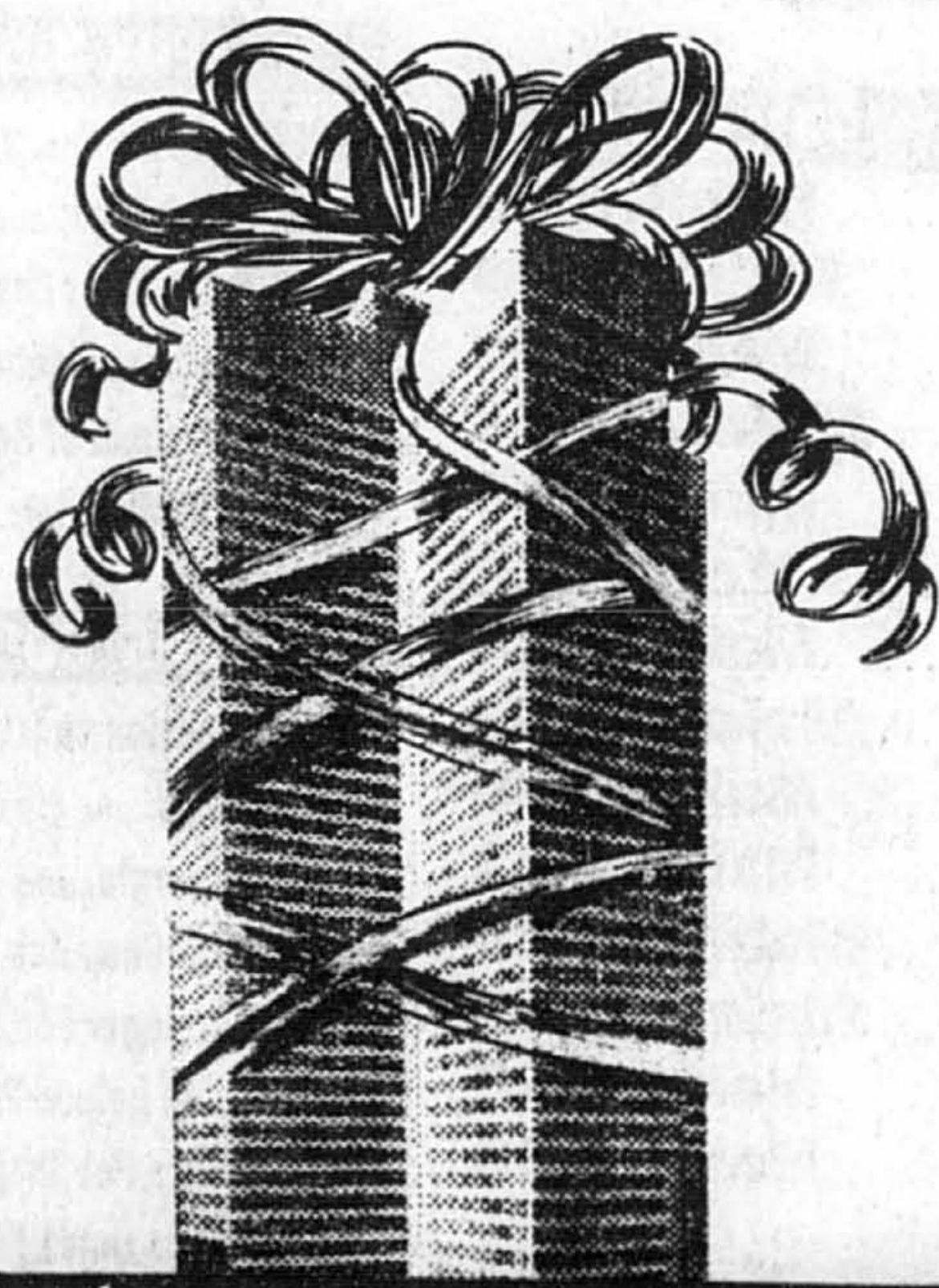
La prochaine ronde de compressions budgétaires se fera durement sentir dans le réseau des délégations du Québec, indique-t-on déjà. Des bureaux — Los Angeles et Milan — sont carrément en péril, illustre-t-on. D'autres verront leurs activités réduites. Québec réalignerait aussi son tir en Amérique du Sud, mettant de côté le Venezuela et la Colombie pour se tourner davantage vers le Chili et l'Argentine.

Tout trouvé. Tout emballé !

Stationnement seulement **3\$**

sur présentation de votre billet de stationnement estampillé par l'une des boutiques ou restaurants de la Place Ville Marie.

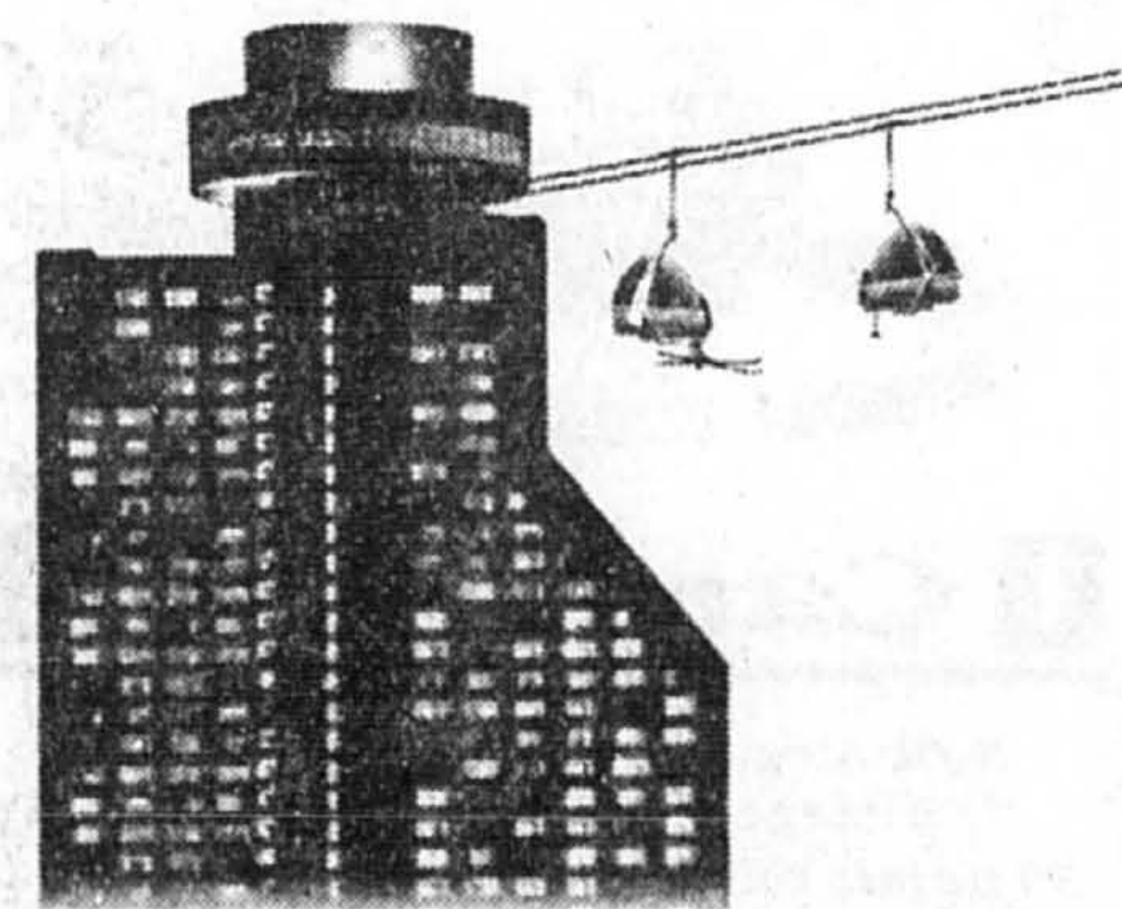
Du lundi au vendredi, de 17 h à minuit. Samedis et dimanches de 8 h à minuit.



Emballage cadeaux gratuit jusqu'au 24 décembre
 110 boutiques et restaurants.

PLACE VILLE MARIE
 Au cœur du centre-ville

Information: 861-9393



Grisant !

85\$ (hors taxes) à la nuit
95\$ (hors taxes) du 27 au 31 janvier

Griserie des pentes des centres de Ski Stoneham et Mont-Sainte-Anne. Griserie de l'ambiance après-ski unique de Québec. Loews Le Concorde est votre lien direct avec l'action, quelle que soit votre station de ski préférée.

* Tarifs par chambre par nuit, en Classe Hospitalité, comprenant 2 petits déjeuners buffet. Taxes en sus. Tarifs non disponibles les 30 et 31 décembre 1995 ainsi que les 26 et 27 janvier et les 2, 3, 9 et 10 février 1996.

Plan familial: Hébergement gratuit pour les enfants de 17 ans et moins partageant la chambre d'un adulte. Repas gratuits pour les enfants de 6 ans et moins. Réduction de 50% sur les repas des enfants de 7 à 12 ans.

Informations et réservations:
1 800 463-5256



LEO W S
 LE CONCORDE
 L'hôtel sur la Grande-Allée
 125, Place Montcalm, Québec, G1R 4W6



POLITIQUE

Garon demande une révision des listes d'élèves de 12 commissions scolaires

PC et La Presse

Des falsifications dans les listes d'inscriptions d'élèves à la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière incitent le ministre de l'Éducation, Jean Garon, à décréter des vérifications dans une douzaine de commissions scolaires du Québec.

Des vérifications seront donc effectuées dans les commissions scolaires suivantes : Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, Commission des écoles catholiques de Québec, Haute-Gatineau, Outaouais-Hull, Western Québec, Lac-Témiscamingue, Val d'Or, Matane, Centre-de-la-Mauricie, Trois-Rivières et, dans la région de la capitale, Beauport et Jeune-Lorette.

Nommé hier par le ministre, un vérificateur spécial examinera les listes de ces 12 commissions scolaires, où on a relevé un taux d'abandon élevé dans les cours de formation des adultes. Ce vérificateur est Raymond Godbout, de la firme KPMG.

Une enquête menée par l'enquêteur Jean Keable auprès de la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière (Rive-Sud de Québec) a révélé que 600 000 \$ avaient été encaissés en trop depuis 1990 par la commission scolaire, qui falsifiait les listes de présences d'élèves aux cours d'éducation des adultes.

L'argent ainsi « détourné » a servi à d'autres fins que celles pour lesquelles le ministère de l'Éducation le versait, même si personne à la commission scolaire n'en a retiré un avantage personnel. « Les sommes reçues en trop ont servi à d'autres fins scolaires ou pédagogiques », a dit l'enquêteur Keable.

À la réception du rapport d'enquête, hier, le ministre Jean Garon a annoncé une série de mesures pour faire face à la situation :

Le rapport de l'enquêteur sur la commission des Chutes-de-la-Chaudière a été transmis au ministre de la Justice, « qui déterminera des suites à y donner » ;

Le ministre tentera de récupérer dans cette commission scolaire la somme de 600 000 \$ versée en trop ;

Le vérificateur interne du ministère de l'Éducation effectuera des vérifications pour l'ensemble des sommes de 242 millions consacrées annuellement à l'éducation des adultes dans le réseau ;

Le contrôle du financement de ce programme auprès des commissions scolaires sera resserré.

Le coût de toute vérification sera imputé à toute commission scolaire où des falsifications auront été constatées ;

Enfin, des vérifications plus poussées seront menées dans 12 commissions scolaires.

Dans chacun des cas, il ne s'agit que d'une vérification. « Elles ne sont pas coupables », a déclaré le ministre Garon. Mais on y a relevé un taux d'abandon scolaire différent de la moyenne provinciale, ce qui amène les vérifications décrétées par le ministre.

M. Garon exige d'avoir le rapport du vérificateur Raymond Godbout pour le 30 juin 1996.

La décision du ministre a été accueillie avec la plus grande surprise à la CEPGM. « C'est la première fois que j'entends parler d'une telle chose », a indiqué hier le président de la commission, Alan Butler, qui assure que ni le conseil, ni aucun cadre supérieur de son organisation n'a eu vent de telles malversations par le passé.

Il se dit cependant prêt à collaborer pleinement avec le gouvernement pour corriger la situation, si l'enquête devait

finalement révéler des actes similaires à ceux ayant été relevés à la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière.

Dans son rapport, l'enquêteur Keable indique que la liste des présences des élèves aux cours pour adultes de cette dernière commission était falsifiée. Comme les subventions aux commissions scolaires sont basées sur le nombre d'élèves inscrits, la « tromperie » permettait à la commission scolaire de toucher plus d'argent que ce à quoi elle avait droit.

« Un fait inquiétant doit être souligné : plusieurs cadres et employés de la commission scolaire (impliquée) ont collaboré sciemment à la violation des politiques du ministère de l'Éducation. Ils savaient agir incorrectement et ils se taisaient. Les fonds publics ne doivent pas être administrés dans la tromperie par un système de falsifications », écrit l'enquêteur Keable dans son rapport sur la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière.

La falsification a été mise au jour lorsque des professeurs non réembauchés par la commission scolaire s'en sont ouverts à des journalistes.

Au ministère de la Justice, le rapport Keable était hier entre les mains du sous-ministre, Michel Bouchard, qui en étudiait les détails.



Jean Garon

Les ex-salariés de Lac d'Amiante se partageront 36 millions

Presse Canadienne
THETFORD MINES

Les 963 ex-travailleurs salariés de la compagnie Lac d'Amiante du Québec, division Black Lake et division National, se partageront quelque 36 millions de dollars provenant du surplus de leur régime de retraite dont la terminaison a eu lieu le 30 juin 1986.

L'entente de principe est intervenue hors cour il y a quelques jours entre la multinationale américaine ASARCO et le représentant des travailleurs salariés de LAQ, André Brochu, à la veille des premières audiences du recours collectif qui devait être entendu au palais de justice de Thetford Mines du 8 au 19 janvier.

La majorité (659 sur 661) des travailleurs présents à l'assemblée d'information tenue

dimanche à Thetford Mines ont entériné la recommandation de leur représentant dans le dossier.

En juin 1986, le surplus était de 15 612 594 \$. LAQ, par le biais d'ASARCO, et André Brochu, se sont entendus pour que cette somme soit partagée dans une proportion de 62,5 % pour les travailleurs et de 37,5 % en faveur de Lac d'Amiante du Québec. Ces sommes seront augmentées des intérêts aux taux de rendement net de la caisse jusqu'à la distribution effective, qui pourrait avoir lieu dans un délai de trois à six mois si tout va bien.

Cette entente met un point final à sept ans et demi de démarches. C'est en janvier 1993 que la juge Danielle Blondin avait autorisé le recours collectif dont la requête était déposée neuf mois plus tard.

MONTRES PLUMES ETC.

VALISES SACS À MAIN

PAS DE TAXES*

* Mosel paiera les 2 taxes T.P.S. et T.V.Q. sur tous vos achats jusqu'à Noël.

M O S E L

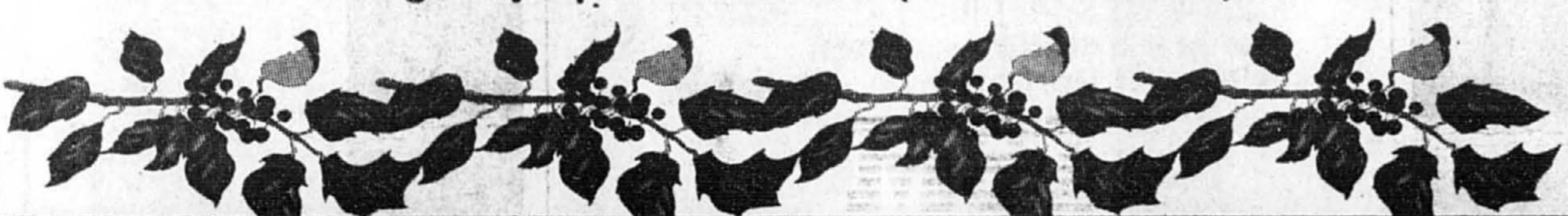
4050 Jean Talon O. Montréal 735-1138
Lundi-vendredi 10 h à 21 h, samedi 10 h à 17 h, dimanche 12 h à 17 h

Noël, c'est du sport!

Soyez fin prêts à brûler les calories des fêtes!

Articles de sport à prix réjouissant

En vigueur jusqu'au 24 décembre (sauf avis contraire).



<p>3 jours seulement! 20 \$ de rabais Survêtements Brooks doublés, à l'épreuve du vent Notre prix ord. 79,99 \$ Solde 59,99 \$ l'ens. <small>Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin. Prix de solde en vigueur du 21 au 23 décembre.</small></p>	<p>3 jours seulement! 30 % de rabais Molletons polaires Rugged Terrain® Notre prix ord. 39,99 \$ Solde 27,99 \$ ch. <small>Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin. Prix de solde en vigueur du 21 au 23 décembre.</small></p>	<p>2 jours seulement! 70 \$ de rabais Vestes Starter aux couleurs d'équipes sportives Notre prix ord. 169,99 \$ Solde 99,99 \$ ch. <small>Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin. En vigueur du 21 au 23 décembre.</small></p>			
<p>25 % de rabais* Maillots de bain Speedo pour homme et femme *Sur nos prix ordinaires. Articles de sport, rayon 742.</p>	<p>4 jours seulement! 25 % de rabais* Survêtements Nike à l'épreuve du vent Notre prix ord. 99,99 \$, Solde 74,99 \$ l'ens. Le choix varie selon le magasin. Prix de solde en vigueur du 21 au 24 décembre.</p>	<p>25 % de rabais additionnel Tenues de ski Rugged Terrain à prix déjà réduit *Sur nos derniers prix étiquetés. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin. Désolé, pas de bon d'achat différé.</p>	<p>20 \$ de rabais Hauts Rugged Terrain® en molleton retourné Notre prix ord. 39,99 \$ Solde 19,99 \$ ch. Le choix varie selon le magasin.</p>		
<p>7 \$ de rabais Tuques The Game Aux couleurs d'équipes sportives. Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 9,99 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>33 % de rabais Pantalons Tuitex molletonnés Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 9,99 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>Tee-shirts pour amateur de sport Motifs variés. Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 14,99 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>50 % de rabais Hauts Chalkline aux couleurs de collèges américains Notre prix ord. 34,99 \$. Solde 17,49 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>30 % de rabais Pulls Rugged Terrain à col montant, en molleton polaire imprimé Notre prix ord. 49,99 \$. Solde 34,99 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>25 % de rabais Interchangeables Nike en molleton Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$ ch. Tenues de sport, rayon 740. Le choix varie selon le magasin.</p>

<p>70 \$ de rabais Tapis roulant Sportek® à fonctionnement mécanique Inclinaison réglable et bidon à eau Notre prix ord. 249 \$. Solde 179 \$ ch. <small>Articles de sport, rayon 742.</small></p>	<p>15 \$ de rabais Appareil Ab Isolator et vidéocassette de Tony Little Pour raffermir les abdominaux. Notre prix ord. 34,99 \$. Solde 19,99 \$ ch. <small>Articles de sport, rayon 742.</small></p>
--	--

<p>70 \$ de rabais Vélo de montagne Bulldog de Sportek® 18 vitesses Gros tubes. Notre prix ord. 219,99 \$. Solde 149,99 \$ ch. <small>Articles de sport, rayon 742. Béquille et distributeur inclus.</small></p>	<p>25 % de rabais Bâtons et gants de baseball Nos prix ord. 9,99 \$ à 69,99 \$. Solde 7,49 \$ à 52,49 \$ ch. Articles de sport, rayon 742. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p>4 jours seulement! 35 % à 40 % de rabais* Polos de golf Brooks Nos prix ord. 27,99 \$ à 29,99 \$. Solde 17,99 \$ ch. Le choix varie selon le magasin. En vigueur du 21 au 24 décembre.</p>	<p>6 \$ de rabais Boîtes de 15 balles de golf ProStaff Notre prix ord. 26 \$. Solde 19,99 \$ la boîte. Articles de sport, rayon 742.</p>
--	---	--	--

<p>Un as! Balles de tennis de grandes marques Marques Wilson, Dunlop ou Slazenger. Notre prix ord. 3,99 \$. Solde 2,99 \$ ch.</p>	<p>5 \$ de rabais Articles de golf en paquet Comprend des balles de golf et des tees. Notre prix ord. 12,99 \$. Solde 7,99 \$ l'ens. Articles de sport, rayon 742.</p>	<p>10 \$ de rabais Fers droits Northwestern ou Acouline de ton noir Modèles variés. Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 14,99 \$ ch. Articles de sport, rayon 742.</p>	<p>25 % de rabais Sacs à dos et sacs de sport Sportek® Nos prix ord. 17 \$ à 39,99 \$. Solde 11,90 \$ à 27,99 \$ ch. Articles de sport, rayon 742.</p>	<p>40 % de rabais Coffrets à leurres Nos prix ord. 12,99 \$ à 19,99 \$. Solde 7,79 \$ à 11,99 \$ ch. Articles de sport, rayon 742.</p>	<p>5 \$ de rabais Balons de football ou de volley-ball Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 9,99 \$ ch. Articles de sport, rayon 742.</p>
---	--	--	--	--	--

la Baie Compagnie de la Baie d'Hudson
L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Incroyable
Bagues à diamants

50% de rabais à partir de 173\$

POIDS TOTAL	PRIX REDUIT
1.27	3 742\$
1.03	2 122\$
0.56	1 851\$
0.27	559\$
0.25	561\$
0.19	361\$
0.14	266\$
0.11	173\$

Très grand choix en magasin
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 21 h • Sam. et dim. 10 h à 17 h

BIJOUTERIE Le roy
7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal
277-3127
JOAILLIERS DIAMANTAIRES depuis 1858

jusqu'à **50%** sur

manteaux
habits
vestons
pantalons
chandails
chemises
...
(altérations en sus.)

GAUTHIER HOMME

8631, boul. Saint-Laurent, Mtl. (au sud du boul. Crémazie)
tel.: 381-3591

Heures d'ouverture : Lun. mar. mer. et ven. 9 h à 18 h
jeudi 9 h à 21 h et samedi 9 h à 17 h

LA PLACE...

POUR UNE HONDA

TAUX 6,8%
FINANCEMENT OU LOCATION

ACCORD BERLINE EX 1996
298 \$* PAR MOIS

* Bail 48 mois. Comptant ou échange 1 110 \$, allocation 96 000 km, transport, préparation et taxes en sus. Option d'achat à la fin du bail.

blainville
700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-7920

Il ne reste que
4 jours
avant Noël

Pour Noël, la Baie vous offre, PLUS que jamais,

PLUS de primes... PLUS d'offres... PLUS de choix... PLUS d'exclusivités!

PRIME EXCLUSIVE

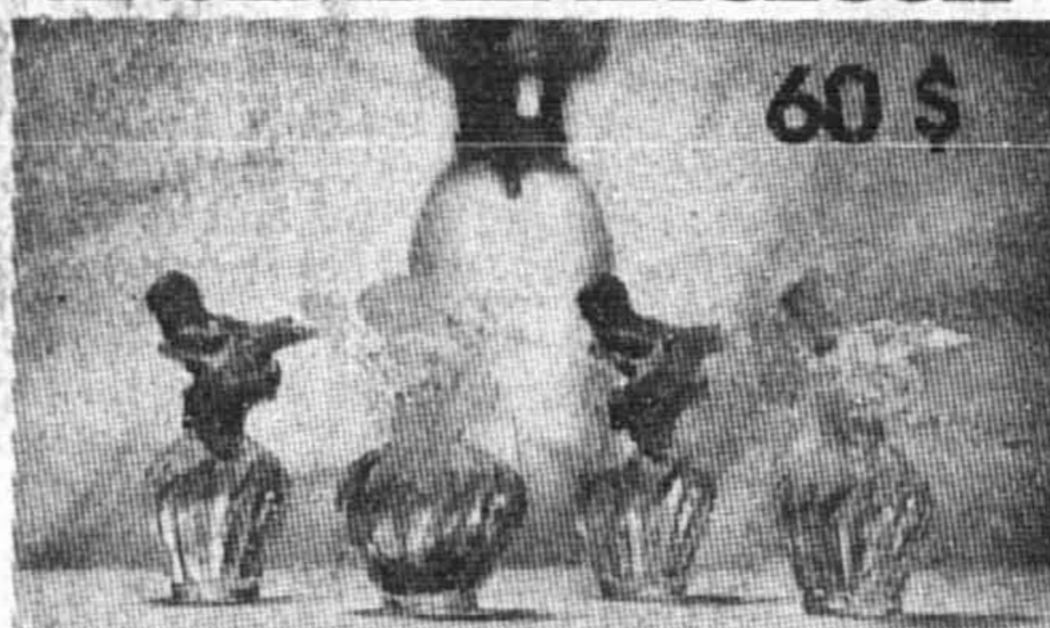


WHITE DIAMONDS signé Elizabeth Taylor
Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **53 \$**. PRIME : à l'achat de 53 \$ ou plus de produits White Diamonds*, vous recevrez une prime de 3 pièces dans un joli sac.



FOREVER signé Alfred Sung
Eau de parfum, 75 ml. **58 \$**.

ENSEMBLE EXCLUSIF



L'Air Du Temps signé Nina Ricci
Ensemble de 5 pièces incluant une eau de toilette en atomiseur, 50 ml., et 4 parfums en miniflacons-répliques. **60 \$**



DECI-DELÀ signé Nina Ricci
Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **59 \$**. PRIME : à l'achat de 59 \$ ou plus de produits Deci-Dela*, recevez ce pendentif contenant une minifragrance en atomiseur.



PRIME EXCLUSIVE



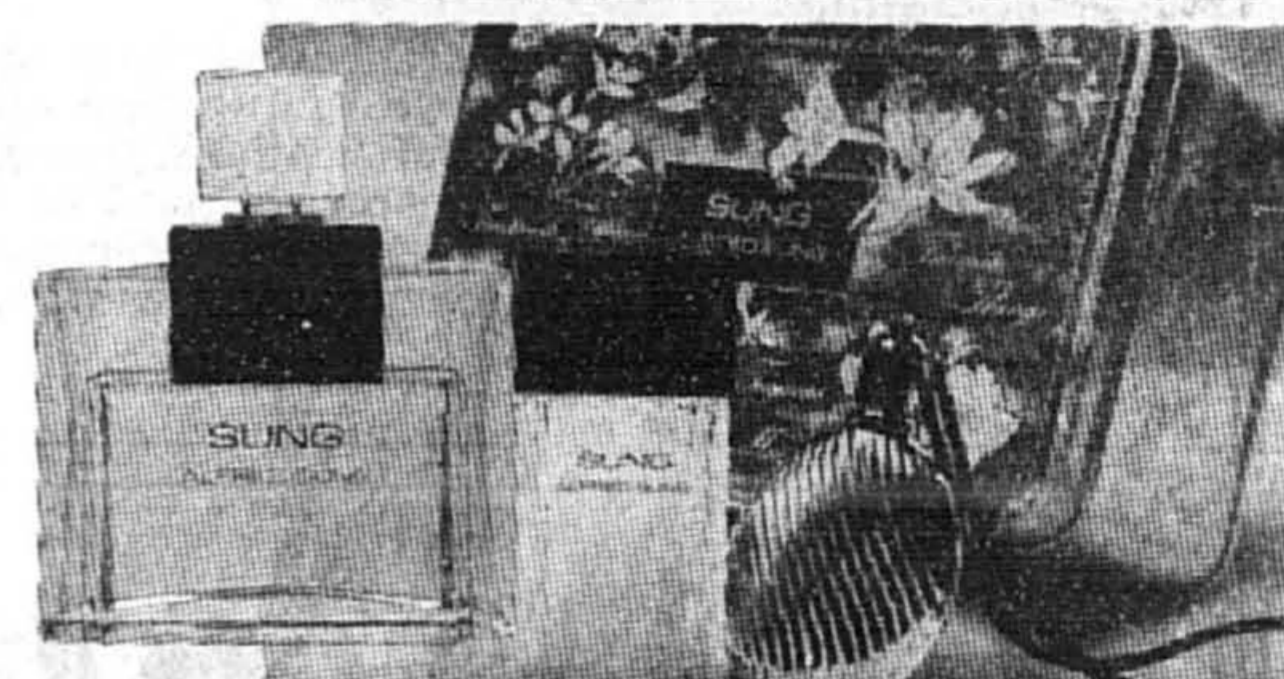
CHANEL N°5
Toute la collection Chanel N°5 est offerte à la Baie. Parfum, 7 ml. **93 \$**. Voile parfumée, 75 ml. **60 \$**



TRÉSOR signé Lancôme
Eau de parfum en atomiseur, 50 ml. **68 \$**. PRIME : à l'achat de tout produit Trésor*, vous recevrez cet ens. de 4 pièces, en boîte.

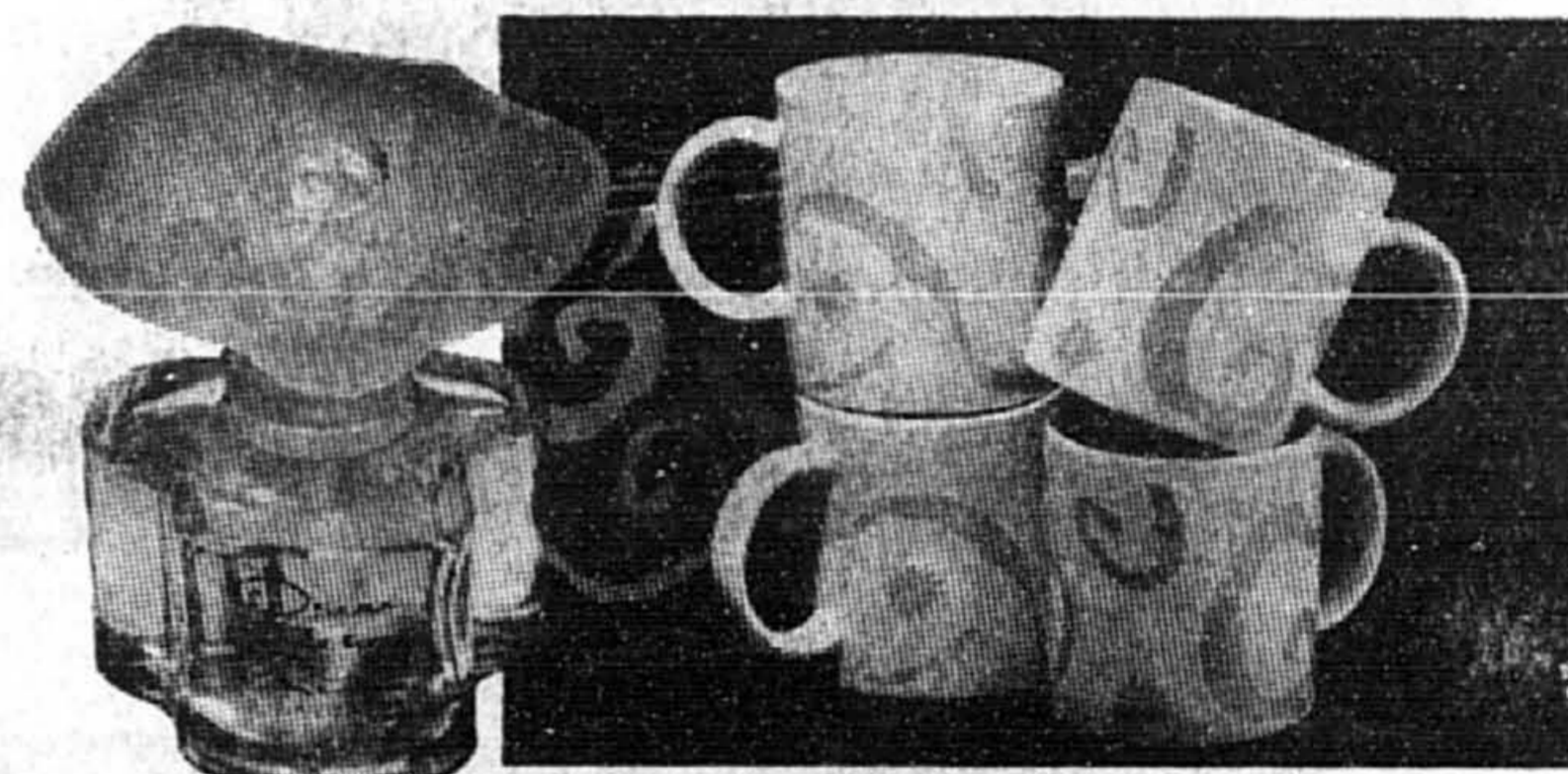


pleasures signé Estée Lauder
Eau de parfum 50 ml. **47.50 \$**



SUNG signé Alfred Sung
Eau de toilette, 50 ml. **50 \$**. PRIME : à l'achat de 50 \$ ou plus de produits Sung*, vous recevrez une boîte de collection contenant 3 pièces.

PRIME EXCLUSIVE

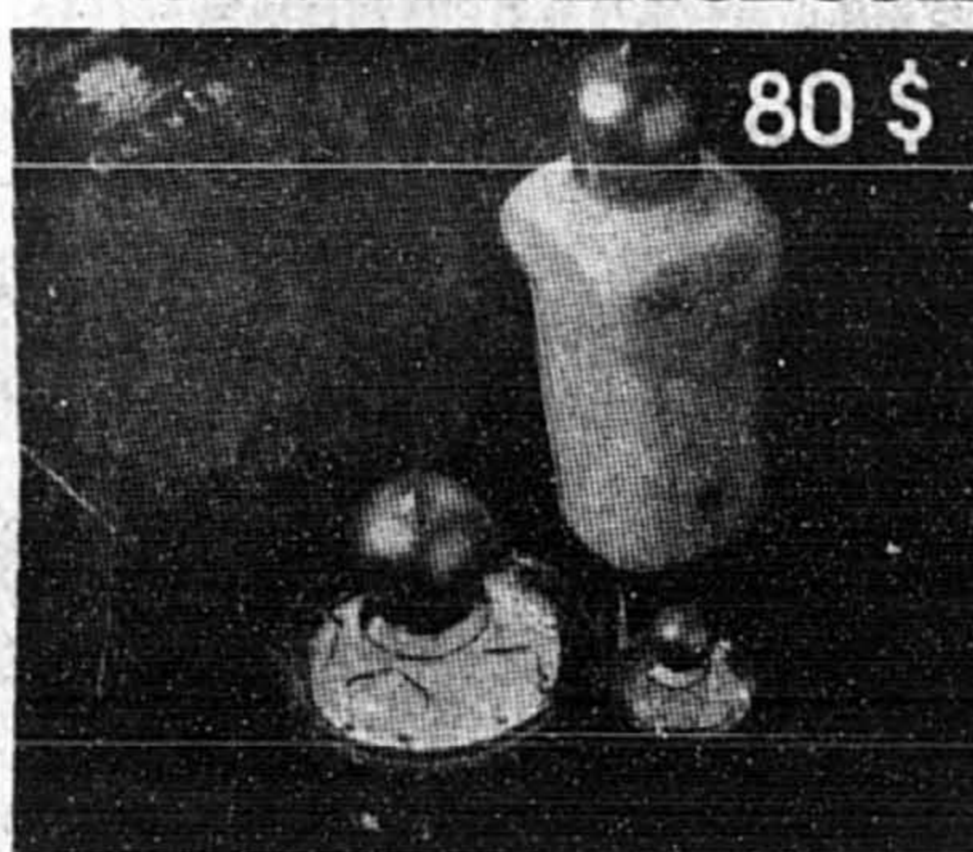


OSCAR signé Oscar de la Renta
Eau de toilette, 60 ml. **52 \$**. PRIME : à l'achat de 52 \$ ou plus de produits Oscar de la Renta*, vous recevrez 4 chopes de porcelaine en boîte.

Avec tout achat de 25 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden, vous recevrez, en prime, 5 échantillons de luxe au choix ! Les quantités sont limitées. Faites vite !

À la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest seulement !

ENSEMBLE EXCLUSIF



Casmir signé Parfums Chopard
Ensemble-cadeau de trois pièces. **80 \$**

PRIME EXCLUSIVE



POLO SPORT signé Ralph Lauren
Eau de toilette en atomiseur, 75 ml. **42 \$**. PRIME : à l'achat de 42 \$ ou plus de produits Polo Sport*, vous recevrez un sac-cinture Polo Sport contenant un ensemble de 3 pièces.

Cadeaux pour homme

EXCLUSIVITÉ



HUGO signé Hugo Boss
Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **52 \$**

ENSEMBLE EXCLUSIF



DRAKKAR NOIR signé Guy Laroche
Sac de voyage exclusif contenant une eau de toilette en atomiseur, 50 ml, un baume après-rasage, 50 ml, et une savonnnette. **45 \$**



Calvin Klein à la Baie

ETERNITY Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **61 \$**
ESCAPE Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **62 \$**
OBSESSION Eau de toilette en atomiseur, 125 ml. **60 \$**

30% de rabais

Paniers-cadeaux



50% de rabais

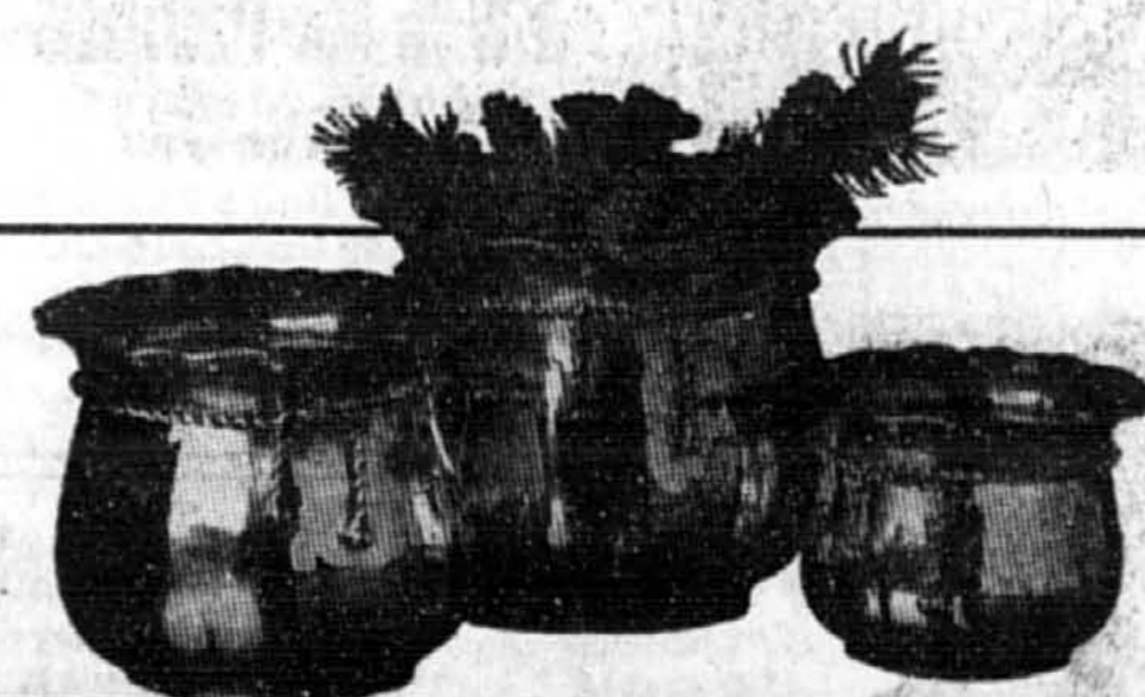
NECTAR
Exclusifs à la Baie

Paniers Nectar à 50% de rabais*.

*Sur nos prix ordinaires. Choix de paniers du rayon des produits de bain. Nos prix ord. 4,99 \$ à 29,99 \$. Solde 3,49 \$ à 20,99 \$ ch.

Offre exclusive à la Baie!

Avec tout achat de fragrances ou produits de beauté, vous pourrez vous procurer ce trio de cache-pot en laiton pour 12,95 \$!



Une prime ou une offre pas personne, tant qu'il y en aura. *L'achat minimal n'inclut pas les ensembles-cadeaux.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

JOLIMENT AVANTAGEUX!